



RAPPORT ANNUEL 2025





Avant-propos

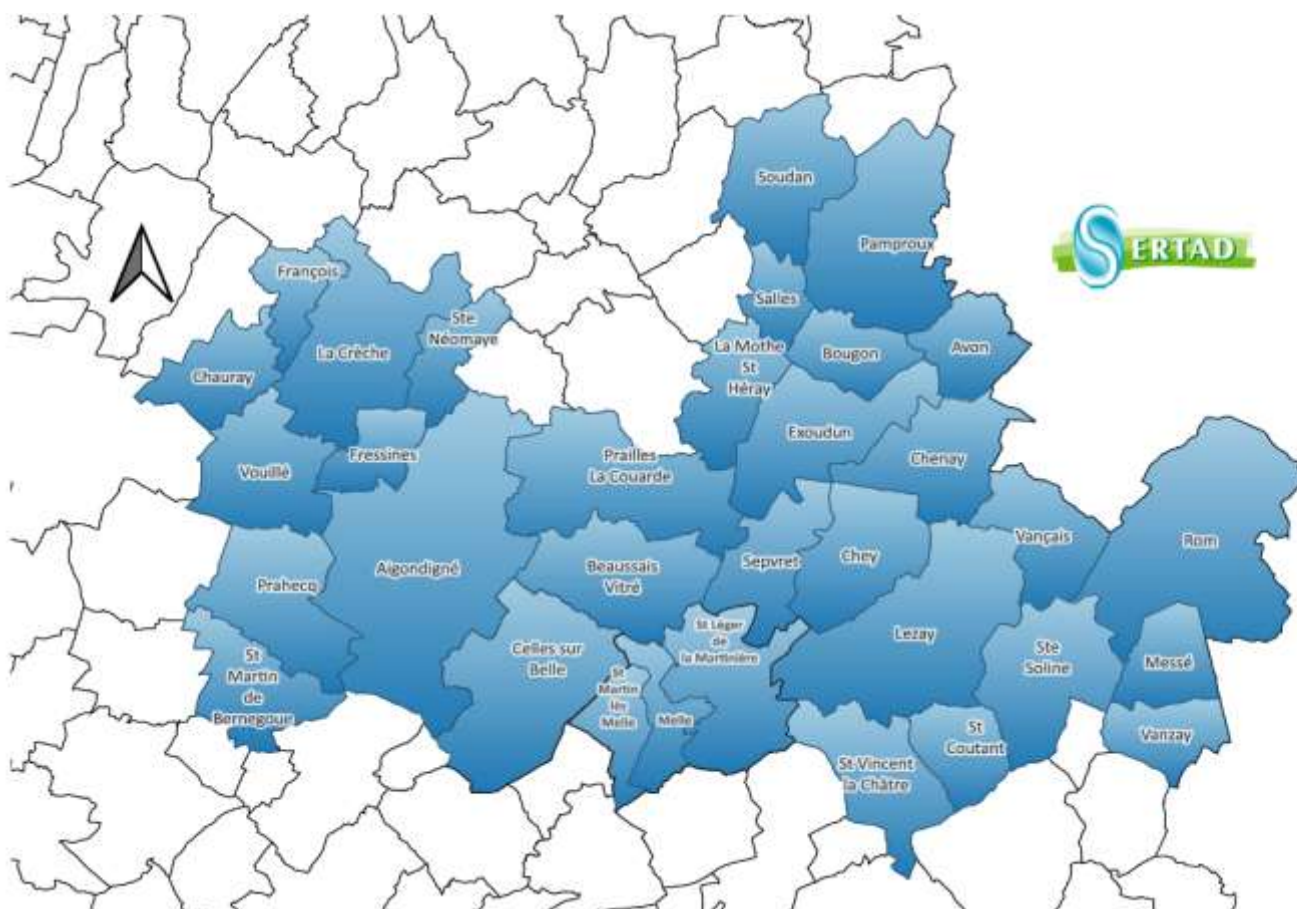
Le Syndicat du **SERTAD, Syndicat d'Eau, des Ressources, Traitements, Analyses et Distribution**, est géré au niveau intercommunal.

Créé par arrêté préfectoral en mai 1995, il a pour vocation la production, la distribution et le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée jusqu'aux installations des collectivités adhérentes et des abonnés.

Il est exploité en régie et est composé de 6 services (**Administratif, Qualité de l'Eau, Production, Distribution, Maintenance et Sectorisation**) pour un total de 48 agents.

Le territoire englobe une quarantaine de communes réparties en :

- **Une Communauté d'Agglomération** : CA du Niortais
- **Deux Communautés de communes** : CC Haut Val de Sèvre et CC Mellois en Poitou
- **Un Syndicat** : le Syndicat 4B,



Les principales données en 2025



Volume prélevé	 3 332 914 m ³
Volume d'eau produit	 3 291 685 m ³
Rendement de l'usine de production	 98.41 %
Origine de l'eau	 78.07 % d'eaux de surface et 21.93 % d'eaux souterraines
Volume d'eau acheté à d'autres collectivités	 687 801 m ³
Nombre de communes desservies	 32 communes
Nombre total d'abonnés	 27 439 abonnés
Volume consommé par les abonnés	 2 996 069 m ³
Volume exporté à d'autres collectivités	 451 718 m ³
Longueur du réseau d'eau	 1 316.59 km
Rendement net du réseau	 91.29 %
Indice linéaire de consommation	 7.76 m ³ /km/jour
Indice linéaire de pertes en réseau	 0.74 m ³ /km/jour
Indice de perte par abonné	 0.03 m ³ /abonné/jour
Montant total des recettes au CFU 2025	 13 478 630.74 €
Montant total des dépenses au CFU 2025	 12 028 340.59 €
Excédent d'exploitation de l'exercice 2025	 1 450 290.15 €
Annuité de la dette remboursée en 2025	 766 891.87 €
Emprunts contractés en 2025	 600 000 €
Encours de la dette au 31.12.2025	 10 632 892.03 €
Montant des dépenses d'équipement brut	 1 232 631.09 €

Les indicateurs de performances 2025



D101.0 – Estimation du nombre d’habitants desservis	 52 299 habitants
D102.0 - Prix TTC du service pour 120 m3 (abonnement inclus, au 1 ^{er} janvier 2025)	 348.57 €
D151.0 – Délai maximal d’ouverture des branchements, pour les nouveaux abonnés	 48h
D101.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	 100 %
D102.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	 100 %
P103.2B – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable	 100 %
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	 91.29 %
P105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés	 0.76 m3/km/jour
P106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	 0.74 m3/km/jour
P107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable	 0.60 %
P108.3 – Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	 48 244.90 € (26 103.09 € de non-valeurs et 22 141.81 € de créances éteintes)
P151.1 – Taux d’occurrence des interruptions de service non programmées	 0.9 % (25 fermetures / 27 439 ab x 1 000)
P152.1 – Taux de respect du délai maximal d’ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	 100%
P153.2 – Durée d’extinction de la dette de la collectivité	 4.22 ans
P154.0 – Taux d’impayés sur les factures d’eau de l’année précédente	 2.39 % (Exercice 2024)
P155.1 – Taux de réclamations	 0.06 % (18 réclamations écrites)

SOMMAIRE

1 : PRESENTATION DU SYNDICAT D'EAU DU SERTAD	6
1) Le territoire desservi.....	6
2) Les représentants.....	7
3) Les différents services	9
4) Estimation de la population desservie.....	10
5) Le nombre de compteurs.....	10
2 : LES RESSOURCES.....	11
1) Les ressources propres	11
2) Les achats d'eau en gros.....	13
3) La qualité de l'eau brute.....	14
4) La protection des Ressources	22
5) Mise en place d'une station d'alerte	29
3 : LA GESTION PATRIMONIALE	30
1) Caractéristiques globales.....	30
2) Performance hydraulique globale des réseaux.....	32
3) Réhabilitation de la Station de Saint Vincent la Châtre.....	33
4) Déploiement de compteurs connectés dans une démarche de sobriété	34
5) Renouvellement de canalisations fuyardes	35
6) Réemploi des matériaux	36
7) Programme de sectorisation	36
4 : LA QUALITE DE L'EAU	37
1) Bilan de la qualité de l'eau distribuée	37
2) Un Plan de Gestion pour la Sécurité Sanitaire de l'Eau Potable	38
5 : RELATION AVEC LES ABONNES	39
1) Le suivi de la qualité des services publics	39
2) Les dégrèvements pour fuite.....	39
3) Information et sensibilisation des usagers	40
6 : LES INDICATEURS FINANCIERS.....	41
1) La réforme des redevances	41
2) Les tarifs.....	41
3) Le bilan financier	43
4) L'état de la dette.....	44
5) Les travaux.....	44

1 : *PRESENTATION DU SYNDICAT D'EAU DU SERTAD*

1) Le territoire desservi

En 2025, ce sont **vingt-trois collectivités** qui forment le SERTAD réparties de la façon suivante :

- Le Syndicat 4B,
- La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN),
- La Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre (CCHVS),
- Dix-neuf communes : AIGONDIGNE, BEAUSSAIS-VITRE, CELLES/BELLE, CHEY, CHENAY, EXOUDUN, FRESSINES, LA MOTHE SAINT-HERAY, LEZAY, MELLE, MESSE, PRAILLES-LA COUARDE, ROM, SAINT COUTANT, SAINT VINCENT LA CHATRE, SAINTE SOLINE, SEPVRET, VANCAIS, VANZAY
- La régie d'eau potable Haut Val de Sèvre.

Le Conseil Syndical est composé de 39 délégués répartis comme suit :

- CAN : 8 Délégués,
- CCHVS : 6 délégués,
- Mellois : 22 délégués,
- Syndicat 4B : 1 délégué,
- Régie eau potable du Haut Val de Sèvre : 2 délégués.

Si une communauté de communes n'a pas la compétence "eau", le nombre de délégués est réparti sur ces communes membres ; c'est le cas pour la communauté de communes "Mellois en Poitou".

Si la commune possède moins de 1 500 compteurs, elle est représentée par un délégué, au-delà par deux.

Depuis le 1er janvier 2026, la Communauté de Communes Mellois en Poitou a pris la compétence « eau ».

Les statuts ont été modifiés en conséquence, à compter des prochaines élections, il y aura 23 délégués répartis comme cela : 4 délégués pour la CCHVS, 5 délégués pour la CAN, 10 délégués pour la CCMP, 1 délégué pour le SMAEP4B et 3 délégués pour la régie d'eau potable du HVS.

2) Les représentants

<i>Collectivités</i>	<i>Nom - Prénom</i>
Syndicat 4B	M. LECOINTE Alain M. BERNARD Eric
Commune de BEAUSSAIS- VITRE	M. SIMON Jean-Manuel Mme BERNY-SOUCHARD
Commune de CELLES SUR BELLE	M. BRETONNIER Pascal M. LABARRE Eric M. BROUSSARD Raphaël M. CHAMPIGNE Nicolas
Commune de MELLE	Mme GICQUIAUD Floriane M. PUTEAUX Sylvain M. TEXIER Jérôme M. LOGETTE Kévin
Commune de PRAILLES LA COUARDE	M. CACLIN Philippe M. JOFFRIT Christophe
Commune de ST VINCENT LA CHÂTRE	M. TRICHET Jacques M. INGRAND Emmanuel
Commune d'AIGONDIGNE	MME ROUXEL Patricia M. TROCHON Patrick M. COUSSET Alain M. DOBIOT Philippe
Commune de FRESSINES	M. DUPEU Laurent M. ROUSSEAUX Patrick
Commune d'EXOUDUN	M. RODRIGUES Guillaume M. BORDIER Jean-Pierre
Commune de Lezay	M. GAYET Olivier M. SUIRE Sébastien
Commune de CHEY	M. COUTHOUIS Jérôme M. GUILLIE Pascal
Commune de VANZAY	M. GERMAIN Yves M. GAYOT Jean-François
Commune de MESSE	Mme. SILLON Sylvie Mme LAMARCHE Amélie
Commune de SAINTE SOLINE	M. CHASSIN Julien M. BORDEVAIRE Jany
Commune de CHENAY	Mme. NEE Nicole M. BONNET Christian
Commune de SEPVRET	M. DUCOURTIEUX Jean-Claude M. JUIN Fabrice

Commune de VANCAIS	M. PETIT Serge M. POIRIER Gilles
Commune de ROM	M. PICHON Gilles M. COLLON Gérard
Commune de la MOTHE ST HERAY	M. EMERIT Christian Mme BAPTISTE Sylvie
CCHVS	M. CHANTREAU Michel M. AUZURET Patrice M. RENOUX Jean François M. JOLLIT Daniel M. LARGEAUD Roger M. PERGET Daniel M. SABOURIN Jean-Marie Mme MISSIOUX Marie-Pierre M. PROUST Didier M. MARCUSSEAU Régis M. BOURGET Frédéric M. RIDOIRE Christian M. PETTEX SORGUE Rémi Mme BRIAUD Valérie M. TOURET Yoann M. GRELET Jérôme
CAN	MME BUARD Véronique M. CLERJEAU Pascal M. DIGET Jean-Pierre M. DOUBLEAU Pascal Mme UGUEN Nelly Mme LUSSIEZ Sonia M. MARTINS Elmano M. MOINARD Philippe Mme LEGER Corinne M. PILOT Julien M. LAIDET Philippe Mme LEGER Corinne M. MAGRO Nicolas Mme RICHECOEUR Claire M. SIMMONET Florent Mme VAUZELLE Emmanuelle
TOTAL	Soit 39 délégués titulaires et 39 suppléants

3) Les différents services



La Chesnaye : siège administratif qui comprend les services suivants :

- Service Direction : 2 agents
 - Service Relation abonnés : 5 agents
 - Service RH : 1 agent
 - Service Comptabilité : 1 agent
 - Service Bassin versant/Qualité : 4 agents
 - Service Distribution : 8 agents
 - Service Sectorisation : 1 agent
 - Service Espaces verts : 1 agent
- Soit 23 agents

Usine : qui comprend le service Production et le laboratoire avec 4 agents.



Rabalot : qui comprend les services suivants :

- Service Distribution : 8 agents
 - Service Maintenance : 5 agents
 - Service Sectorisation : 1 agent
 - 1 agent préleveur
- Soit 15 agents

Lezay : qui comprend 6 agents distribution



4) Estimation de la population desservie

Le SERTAD dessert 52 299 habitants au 1^{er} janvier 2026.

Source : INSEE

5) Le nombre de compteurs

Communes	Nombre total de compteurs		
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025	Variation
Beaussais - Vitré	471	492	+1.27%
Avon	11	11	
Exoudun	357	377	
Salles	187	184	
Bougon	112	112	
Melle	2876	3076	
Pamproux	1032	1025	
Prailles-La Couarde	475	485	
Soudan	243	240	
Celles sur Belle	1773	1776	
Aigondigné	2303	2307	
Chauray	3588	3657	
François	461	469	
Fressines	770	781	
La Crèche	3242	3242	
Prahecq	1158	1162	
St Martin de B.	336	336	
Sainte-Néomaye	633	638	
Vouillé	1725	1741	
La Mothe St Héray	1006	1011	
Saint Vincent la Châtre	355	354	
Romans	80	80	
Chenay	357	355	
Chey	392	394	
Lezay	1323	1320	
Messé	148	146	
Rom	518	512	
Sainte Soline	268	270	
Sepvret	347	347	
Saint Coutant	200	197	
Saint Sauvant (86)	11	11	
Vançais	205	199	
Vanzay	134	135	
TOTAL	27 097	27 442	

2 : LES RESSOURCES

1) Les ressources propres

La ressource principale est le barrage de la **Touche Poupard** situé sur la Commune d'Exireuil, qui a une capacité de stockage de 15 000 000 m³.

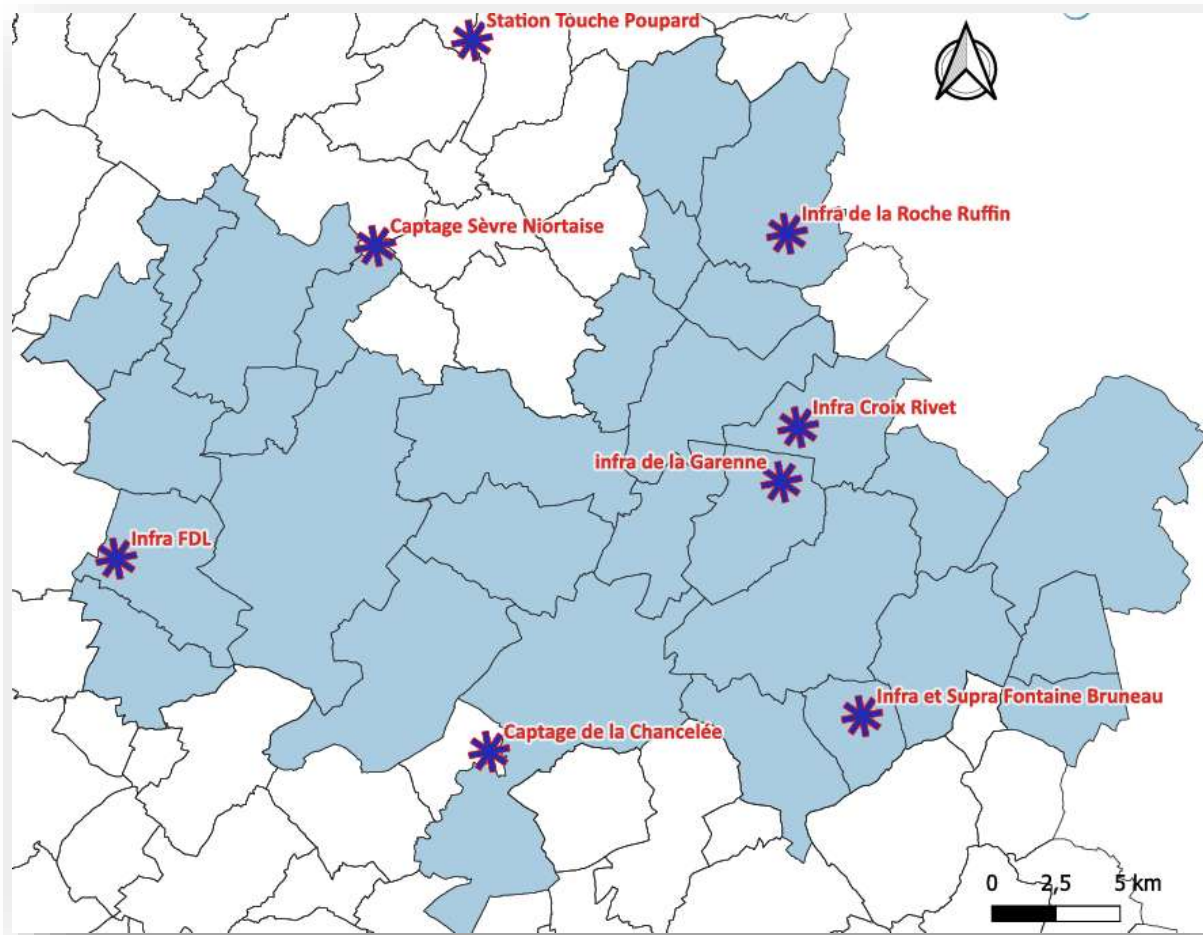


L'eau est acheminée du barrage jusqu'à l'usine, située sur la Commune de Sainte-Néomaye, par l'intermédiaire d'une conduite en fonte d'un diamètre 600 sur 11 km, à un débit variant de 900 à 1600 m³/h.

L'usine a également la possibilité de produire de l'eau potable à partir de la **Sèvre Niortaise**.

Sept autres sources sont utilisées pour alimenter le territoire du SERTAD, sans traitement en usine, « **la Chancelée** » sur la commune de Saint Romans les Melle, le captage dans l'infra toarcien de « **la Roche Ruffin** » sur la commune de Pamproux, celui de « **la Fiée des Lois** » sur la commune de Prahecq, celui de « **La Croix Rivet** » sur la Commune de Chenay, celui de « **La Garenne** » sur la commune de Chey et ceux de « **Fontaine Bruneau** » sur la commune de Saint Coutant.

Sur la carte suivante, on retrouve la situation géographique de chacune des ressources :



En 2025, le SERTAD a **prélevé 3 332 914 m³** d'eau brute :

Commune	Ressource	Volume prélevé	Procédure protection
Exireuil	La Touche Poupard	2 594 920 m ³	100 %
Azay Le Brulé	La Sèvre Niortaise	6 712 m ³	100 %
Saint Romans Les Melle	La Chancelée	81 005 m ³	100 %
Prahecq	La Fiée des Lois	44 337 m ³	100 %
Pamproux	La Roche Ruffin	49 244 m ³	100 %
Chenay	La Croix Rivet	295 901 m ³	100 %
Chey	La Garenne	229 198 m ³	100 %
Saint Coutant	Fontaine Bruneau (F1 + F2)	31 597 m ³	100 %

Les eaux souterraines représentent 21.93 % du volume global prélevé (toutes les ressources hormis le barrage et la Sèvre).

En tenant compte du volume global prélevé 3 332 914 m³ et du volume produit par le SERTAD de 3 097 252 m³, Le rendement moyen de la production est de 92.92 %.

Focus sur le rendement production de l'usine : avec 3 étapes : le rendement du réseau de production avant l'arrivée dans l'usine, le rendement de l'usine et le rendement de la canalisation de production jusqu'aux compteurs de distribution.

Désignation	Index compteur (en m³), le		Différence	Total en m³	Différence en m³	Rendement en %
	30/12/2024	05/01/2026				
Barrage	515 066	3 109 986	2 594 920	2 601 632	41 229	98.41 % avant le traitement en usine
Pompage Sèvre	585 629	592 341	6 712			
Usine	1 472 990	3 908 132	2 435 142	2 560 403		
Corbelière	9 467 198	9 523 113	55 915			
EARL L'Alouette	105 918	137 714	31 796			
GAEC les Jardins de Jaunav	189 422	226 972	37 550			

Désignation	Index compteur (en m³), le		Total en m³	Différence en m³	Rendement
	30/12/2024	05/01/2026			
Compteur départ Usine	1 683 813	3 999 074	2 315 261	119 881	95.07 % pendant le traitement à l'usine
Compteurs de distribution			2 240 709	74 552	96.78 % entre l'usine et les points de distribution

2) Les achats d'eau en gros

Les achats d'eau à d'autres syndicats ou collectivités, représentent **687 801 m³** en 2025, répartis comme indiqué ci-dessous :

- Régie d'eau potable du HVS : 455 705 m³
- Syndicat d'Eau du Centre-Ouest : 189 708 m³
- SMAEP 4B : 25 938 m³

Parallèlement le SERTAD vend de l'eau traitée « en gros » (**451 718 m³**) à quatre collectivités :

- Régie d'eau potable du HVS : 211 880 m³
- SMAEP 4B : 17 048 m³
- SEV : 222 738 m³
- SECO : 52 m³

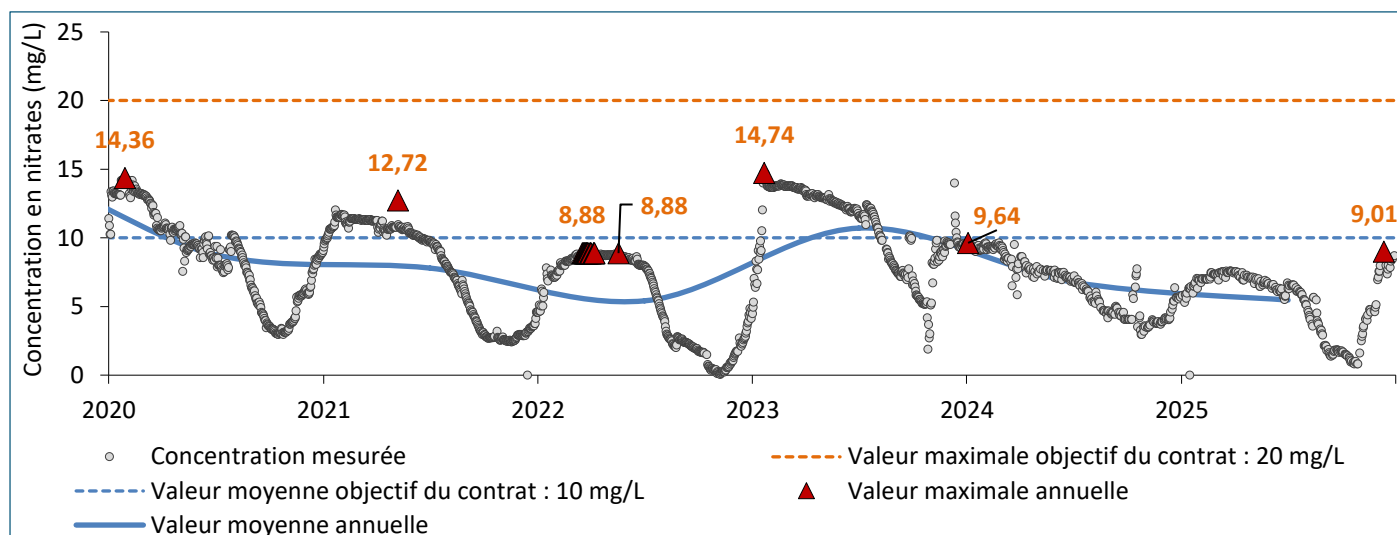
3) La qualité de l'eau brute

NB : Les molécules phytosanitaires considérées comme non-pertinentes ne sont pas soumises aux limites de qualité (0,10 µg/l). Cependant leur concentration dans l'eau distribuée doit rester sous une Valeur de Vigilance unique fixée à 0,90 µg/l.

Pour chaque ressource, il sera présenté un graphique sur les paramètres physico-chimiques suivis dans les contrats Re-Sources, ou signalé comme prioritaire dans l'arrêté de DUP.

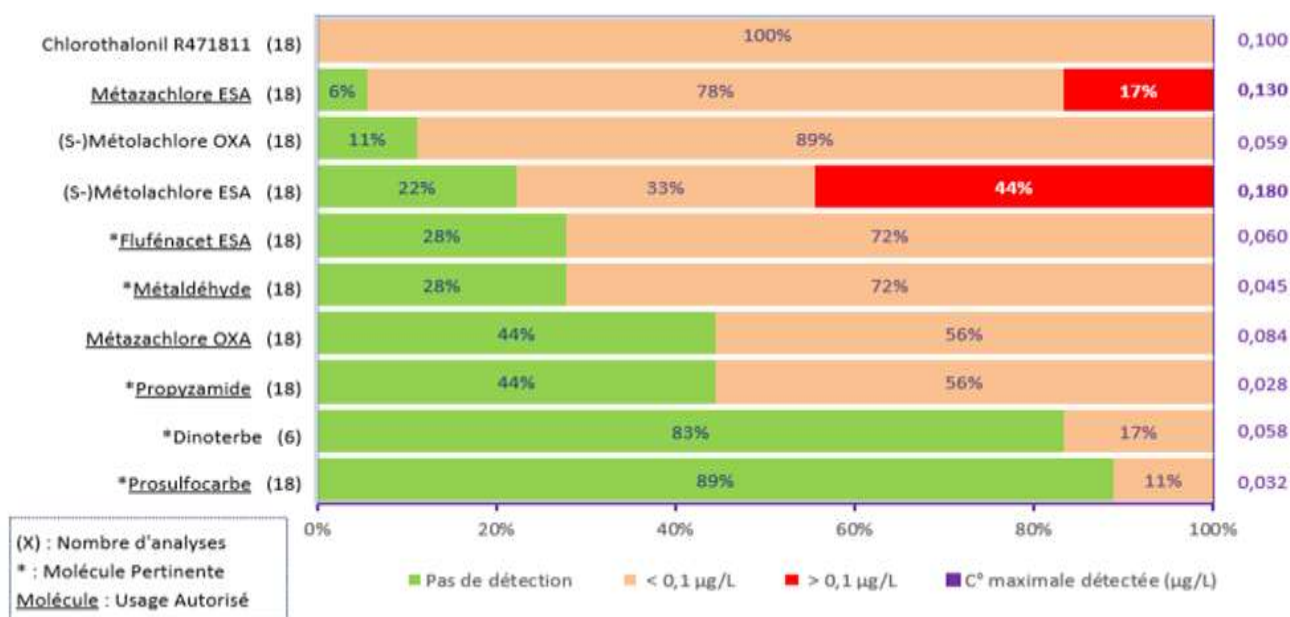
Le second graphique détaille les principales molécules phytosanitaires détectées et mesurées en 2025 lors du contrôle Sanitaire ARS ou du Suivi Sanitaire.

Le Barrage de la Touche Poupard



Après une année 2023 qui a vu la moyenne annuelle des nitrates dépasser la barre des 10 mg/l, les valeurs sont redescendues pour atteindre une moyenne annuelle de 5,47 mg/l en 2025.

La valeur maximale mesurée en 2025 est de 9,01 mg/l (11 décembre).

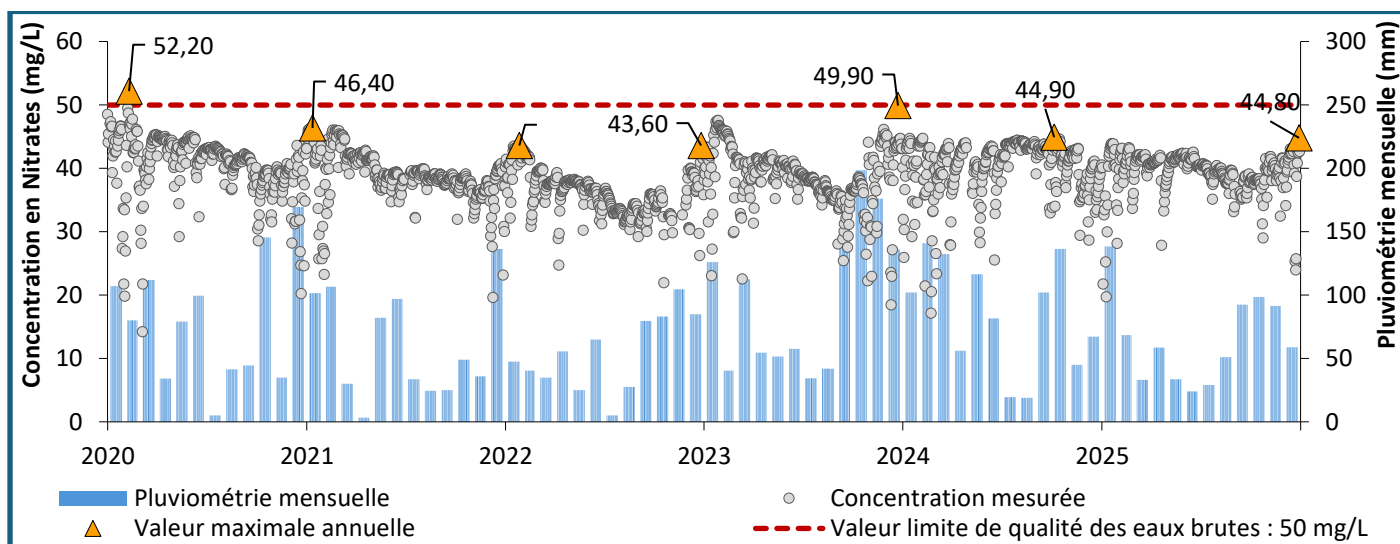


En 2025, ce sont 13 molécules différentes qui ont été détectées sur près de 300 recherches. Les métabolites de dégradation ESA et OXA du (S-)Métolachlore, sont détectées quasi systématiquement au captage (96,50% et 94,70% de détection depuis janvier 2020). Le (S-)

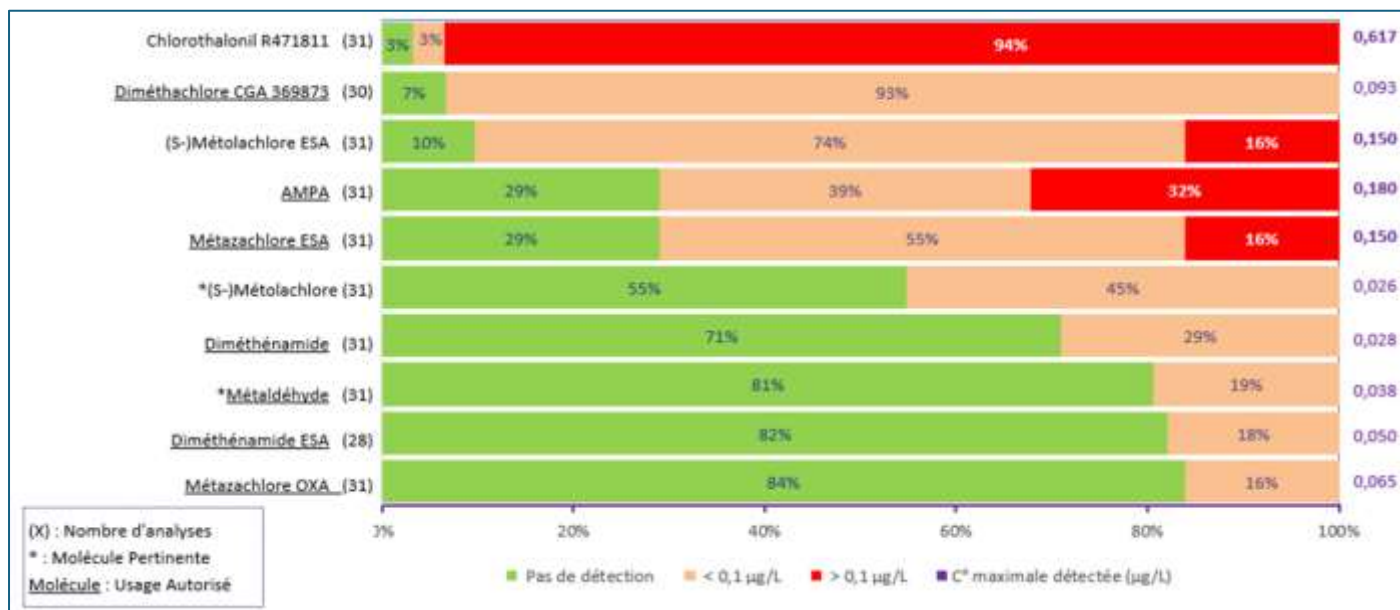
Métolachlore ESA a quasiment toujours été au-dessus de l'objectif de 0,10 µg/l.

Au regard des risques de contamination des eaux par cette molécule, l'ANSES** a procédé au retrait des principaux usages des produits phytopharmaceutiques contenant du S-Métolachlore (2024). Ce métabolite ESA du (S-)Métolachlore est présent à une concentration importante dans l'eau brute. Mais la filière de traitement par Charbon Actif en Grain (CAG) de l'usine, doublée en 2023, permet d'éliminer de 70 à 90 % de cette molécule et de respecter largement les normes pour les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

La Sèvre Niortaise



Les concentrations en nitrates mesurées au captage de la Corbelière sont une problématique depuis de nombreuses années, avec des dépassements ponctuels de la valeur limite de potabilisation des 50 mg/l. La pluviométrie influence les concentrations et les flux de nitrates. En moyenne, 60% des flux d'azote transitent de décembre à mars. La pluviométrie exceptionnelle, à partir de l'automne 2023 et tout 2024, avait eu pour conséquence une augmentation de la teneur moyenne en nitrates (de 2 à 5 points). En 2025, la teneur moyenne était de 39,38 mg/l et aucun dépassement des 50 mg/L n'a été enregistré depuis février 2020, soit la plus longue période depuis la mise en place du suivi (2004).



Les détections de molécules phytosanitaires sont récurrentes sur l'eau brute du captage et un traitement curatif en station de potabilisation est indispensable pour distribuer une eau qui répond à la norme eau potable. En 2025, Sur près de 360 molécules recherchées, 27 molécules ont été détectées au moins une fois, dont 4 à des concentrations supérieures à 0,10 µg/l (valeur maximale

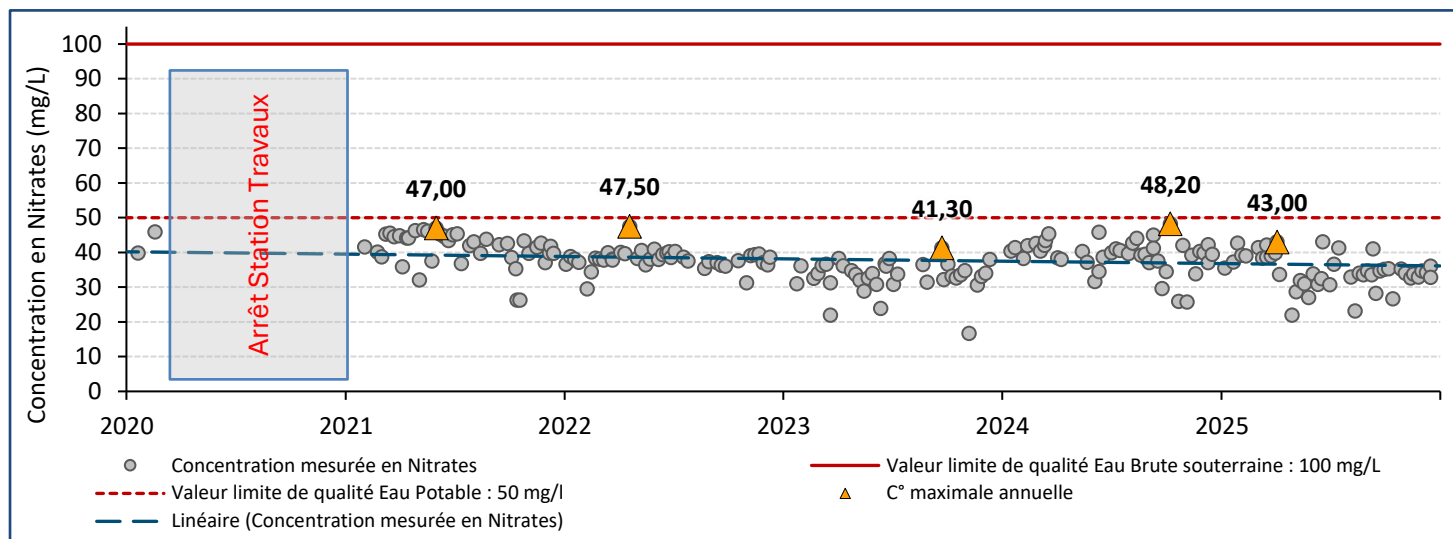
objectif du contrat territorial).

Cependant ce résultat est à nuancer au regard de l'évolution de la recherche. Depuis 2021, les molécules recherchées sont 6 fois plus nombreuses qu'en 2010 et plus ciblées (métabolites de dégradation...). Parallèlement, l'augmentation du nombre de celles détectées n'est que de 2 fois.

Le métabolite du chlorothalonil (R471811), interdit depuis 2020, a quasi systématiquement été mesuré au-dessus des 0,1 µg/l (29 fois sur 31 prélèvements).

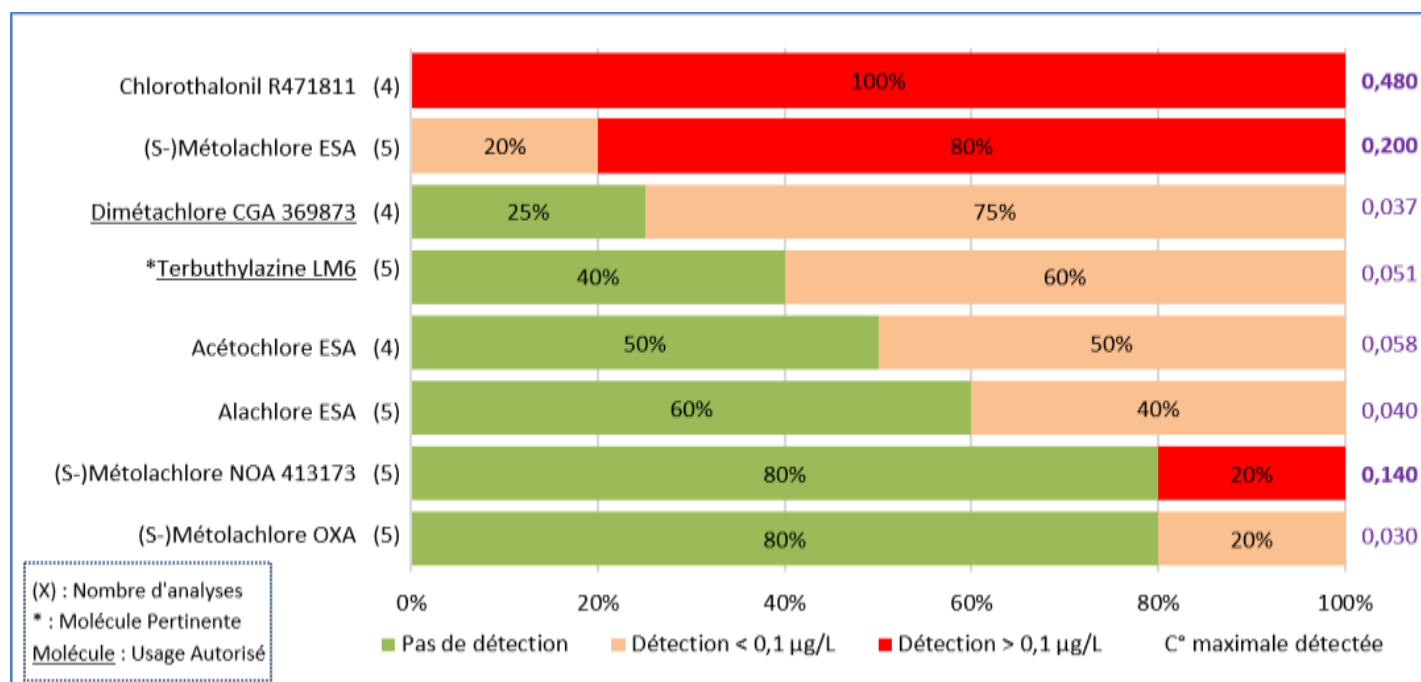
Il est à noter que près de 90% des molécules détectées sur l'année 2025 étaient autorisées à l'usage.

La Chancelée



Le suivi des nitrates au captage a débuté en 1998. On observe depuis plusieurs années, une tendance à la diminution des teneurs en nitrates dans l'eau brute.

Cependant cette évolution reste très fragile. En témoigne, de fin 2023 et tout 2024, où la teneur moyenne est reparti à la hausse, ainsi que le pic mesuré à 48,20 mg/l. En 2025, la teneur moyenne comme le maximal, redescendent progressivement (moyenne à 34,72 mg/L et pic à 43,00 mg/L).



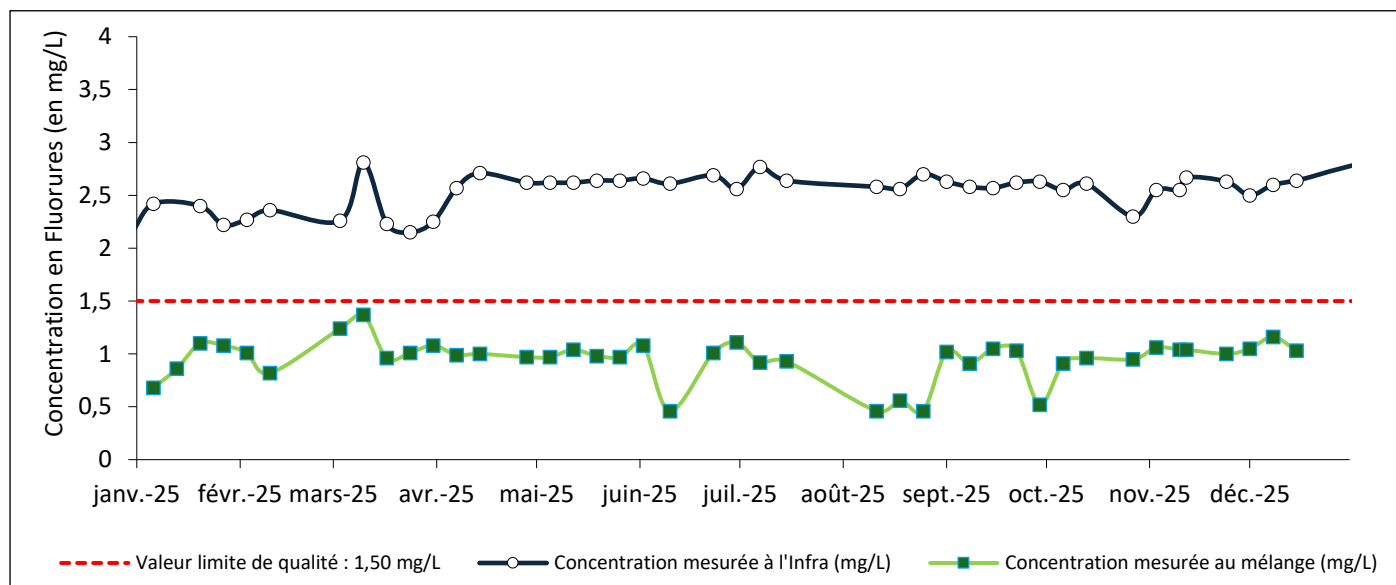
Seules 10 molécules différentes ont été détectées depuis 2007, dont sept interdites à l'usage aujourd'hui, sur les plus de 330 recherchées.

Cependant, l'année 2025 se caractérise par des détections records :

- Le plus grand nombre de molécules détectées sur une année (8 molécules différentes);
- La seconde plus forte concentration mesurée pour une molécule (le métabolite R471811 du Chlorothalonil) depuis le début des relevés en 2007 (0,48 µg/l en 2025);
- La plus forte concentration pour la somme des molécules sur une même analyse (0,902 µg/l en juin avec 7 molécules détectées).

Le Chlorothalonil-R471811 et le (S-)Métolachlore ESA ont été détectées en permanence.

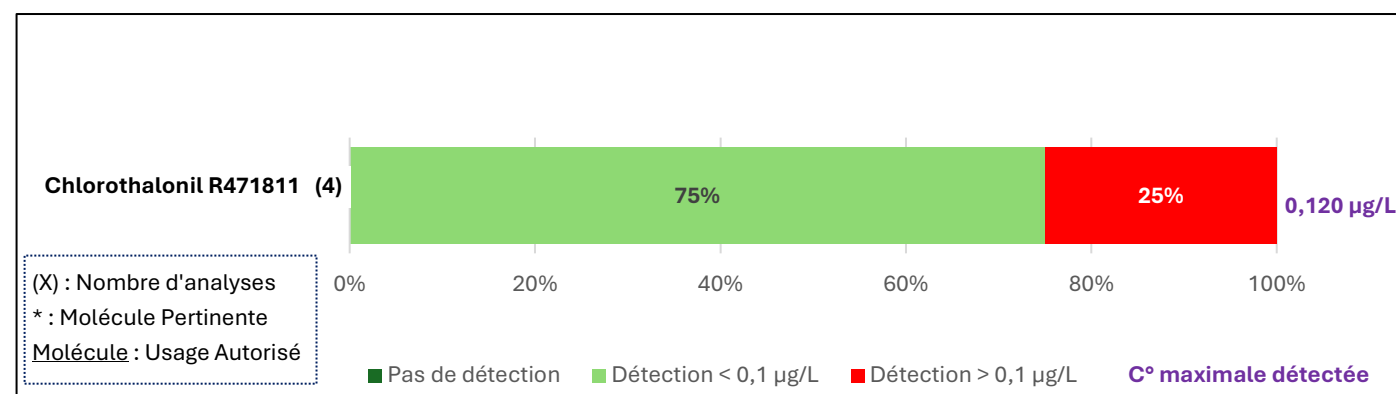
La Roche Ruffin



Compte de tenu de la présence importante de Fluorures au niveau du forage, un suivi de ce paramètre a été mis en place d'abord mensuel puis hebdomadaire.

En 2025, la teneur moyenne a été de 2,55 mg/L et le pic a été mesuré à 2,85 mg/L.

En mélangeant cette eau avec celle issue de l'unité de potabilisation (alimentée par la Touche Poupard), à raison de 1/3 Infra et 2/3 usine, cela permet de distribuer une eau qui respecte la norme de 1,50 mg/L.

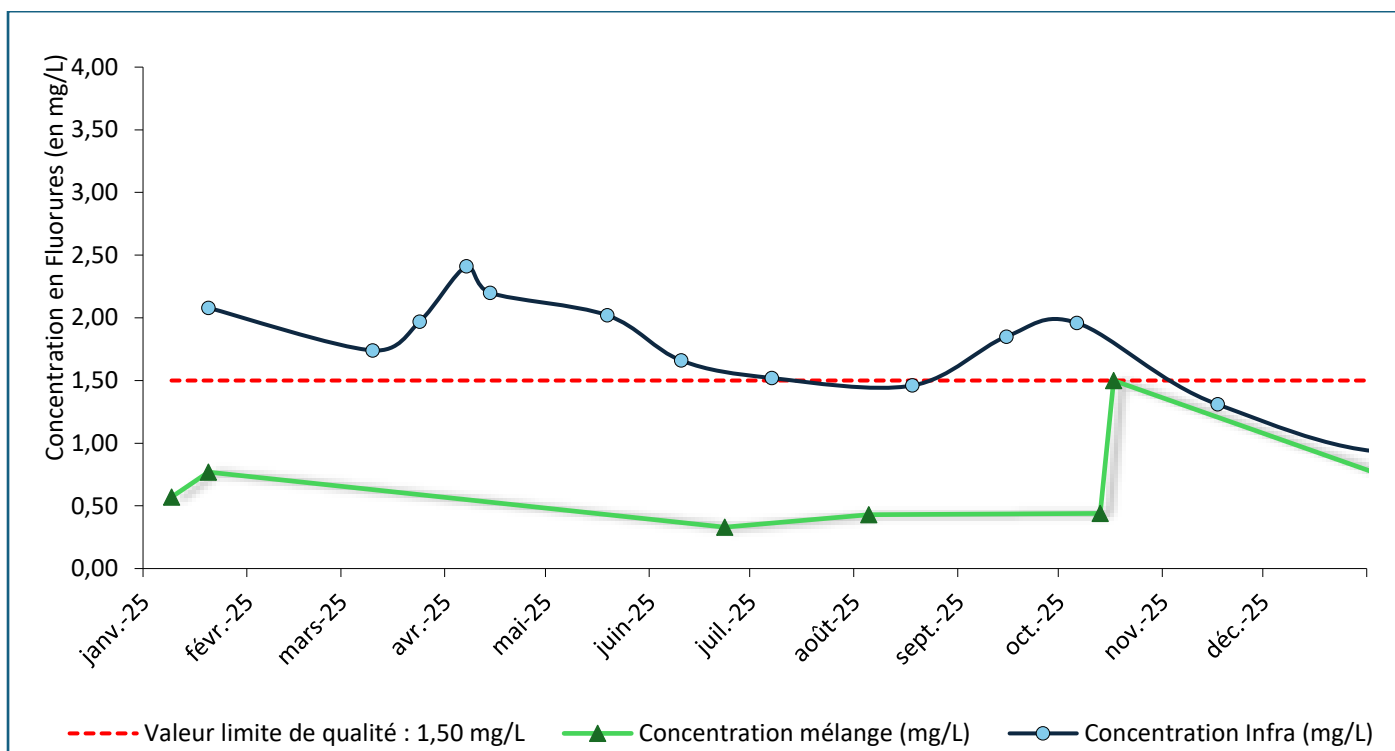


Jusqu'en 2023, aucun suivi sanitaire sur les « molécules Phytosanitaires » était mis en place au niveau de la Roche Ruffin. Suite à la campagne nationale de recherche du métabolite R471811 du Chlorothalonil, le SERTAD a adapté son suivi sanitaire sur l'ensemble des ressources exploitées, spécifiquement pour la recherche de cette molécule.

En 2025, sur les 4 prélèvements effectués, la molécule R471811 a systématiquement été détectée. La plus forte concentration contrôlée est de 0,12 µg/L.

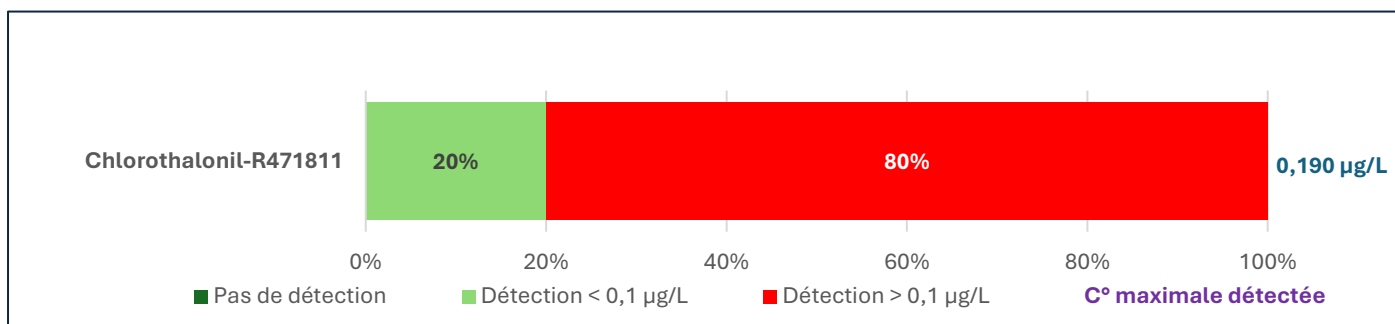
La Fée des Loïs

La présence de Fluorures au niveau du forage a été mise en évidence par l'étude hydrogéologie de mai 1991.



En 2025, la teneur moyenne en fluor a été de 1,85 mg/L et le pic à 2,41 mg/L, très proches des valeurs moyennes depuis la mise en place du contrôle.

En mélangeant cette eau pour moitié avec celles issues des usines de potabilisation du SERTAD et de la Régie de la CC HVS, on distribue une eau qui respecte la norme.

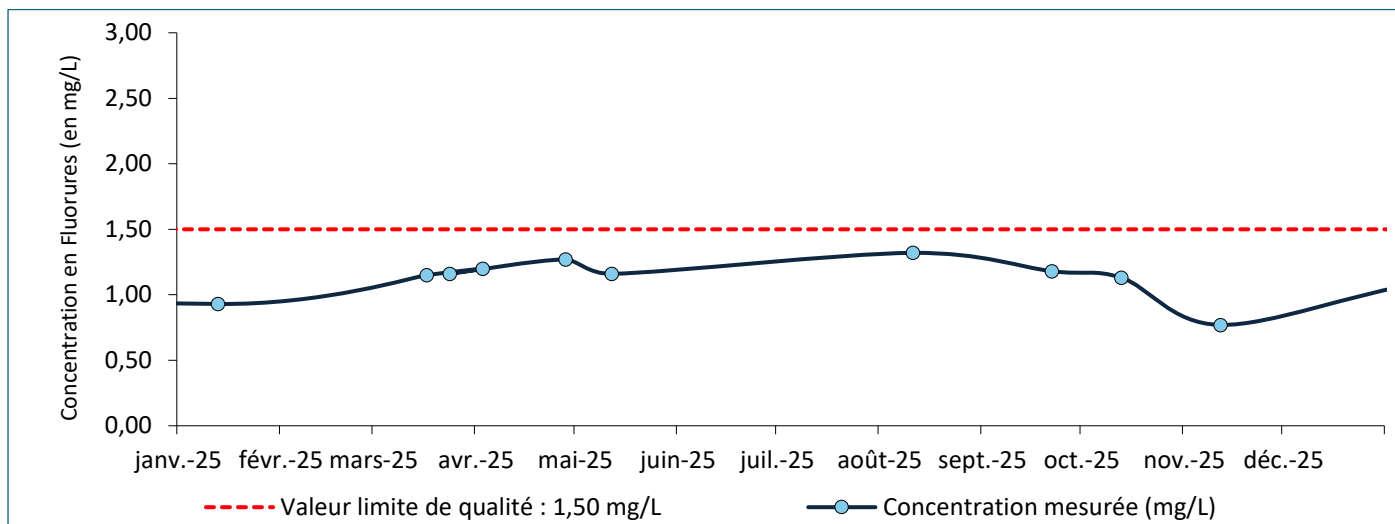


Comme pour la Roche Ruffin, à partir de 2024, le SERTAD a adapté son suivi sanitaire et recherche le métabolite R471811 du Chlorothalonil.

En 2025, 5 prélèvements ont été réalisés pour rechercher la molécule R471811. Ce métabolite a systématiquement été détectée et mesurée à des concentrations majoritairement supérieures à 0,10 µg/L. La plus forte concentration contrôlée à 0,190 µg/L, tandis que la plus faible à 0,097 µg/L.

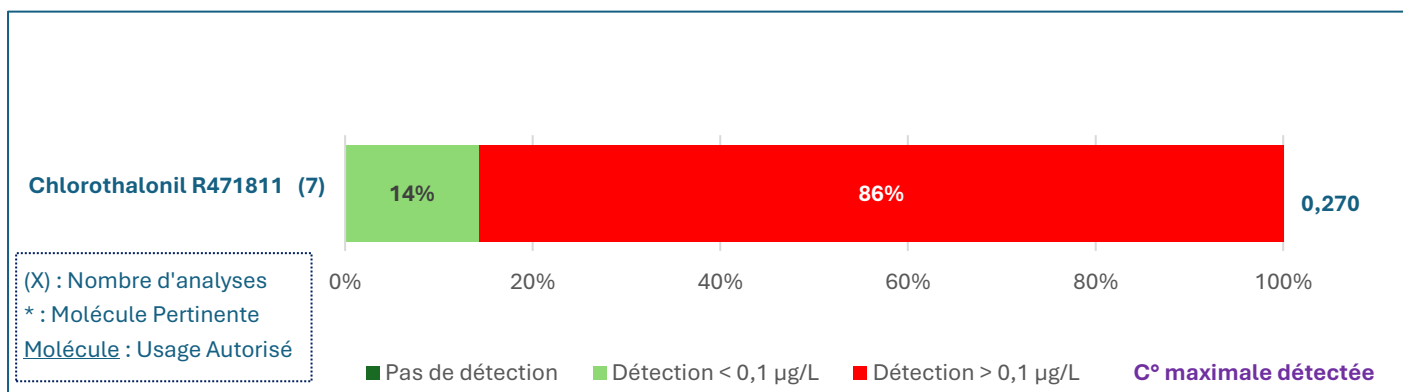
La Croix Rivet

S'agissant d'un forage profond, l'évolution des fluorures est surveillée annuellement depuis sa mise en service. Depuis 2025, un suivi mensuel est réalisé pour avoir plus de données comparatives :



Depuis 2009, les valeurs moyennes annuelles (1,29 mg/L), comme les maximales (2,32 mg/L) sont en-dessous de la norme autorisée pour les EDCH (1,50 mg/L). En 2025, la teneur moyenne en fluor a été de 1,13 mg/L et le pic à 1,32 mg/L.

Cette eau est mélangée avec un autre forage (La Garenne).



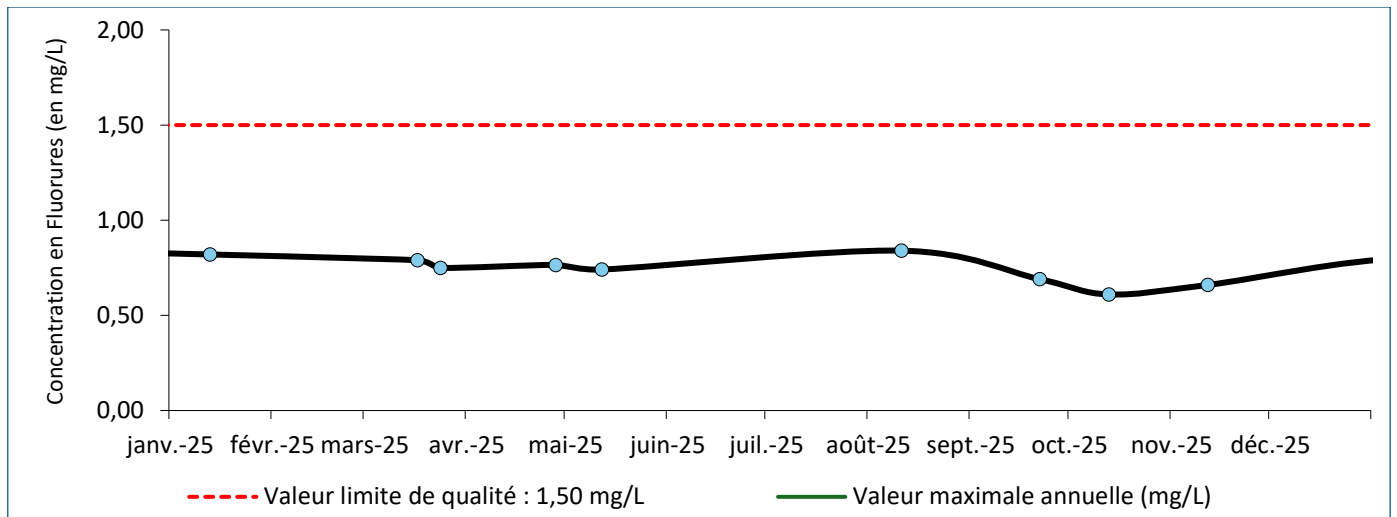
Depuis 2023, un suivi spécifique du métabolite R471811 du Chlorothalonil a été fait par le contrôle sanitaire.

En 2025, 7 prélèvements ont été réalisés pour rechercher le métabolite R471811. Celui-ci a été détecté et mesuré à chaque fois, dont 6 fois à des concentrations supérieures à 0,10 µg/L. La plus forte valeur mesurée a été de 0,270 µg/L.

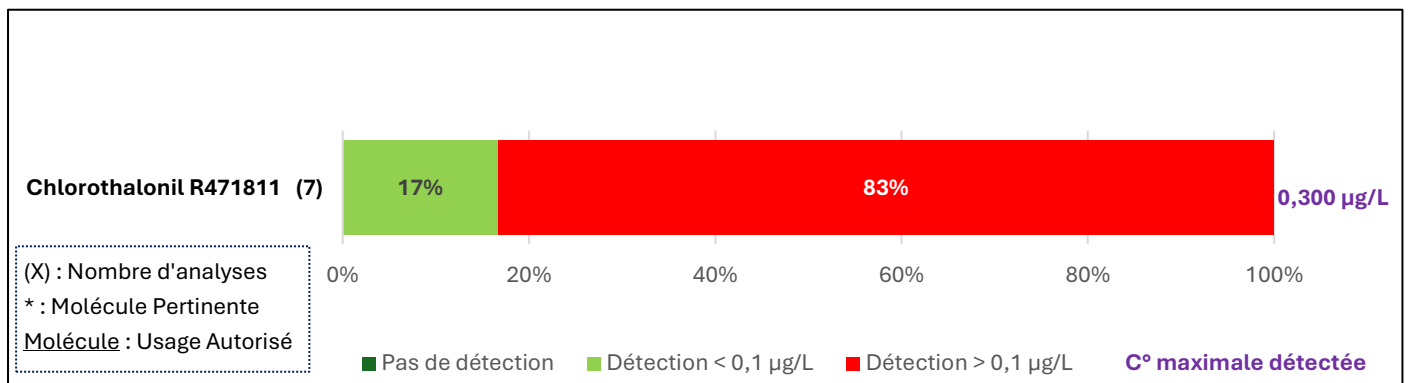
La Garenne

Comme la Croix Rivet, c'est un forage profond avec un suivi spécifique des fluorures.

En 2025, avec la récupération de cette ressource, le suivi annuel a été remplacé par un suivi mensuel.



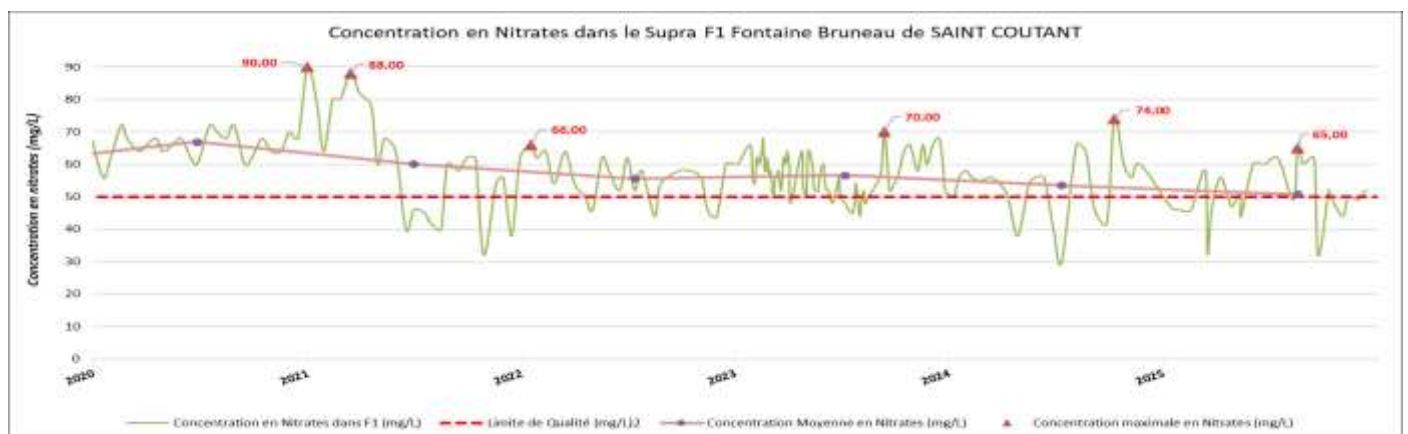
Depuis 2011, les valeurs moyennes annuelles (0,84 mg/L), comme les maximales (0,88 mg/L) sont en-dessous de la norme autorisée pour les EDCH (1,50 mg/L). En 2025, la teneur moyenne en fluor a été de 0,74 mg/L et le pic à 0,84 mg/L.

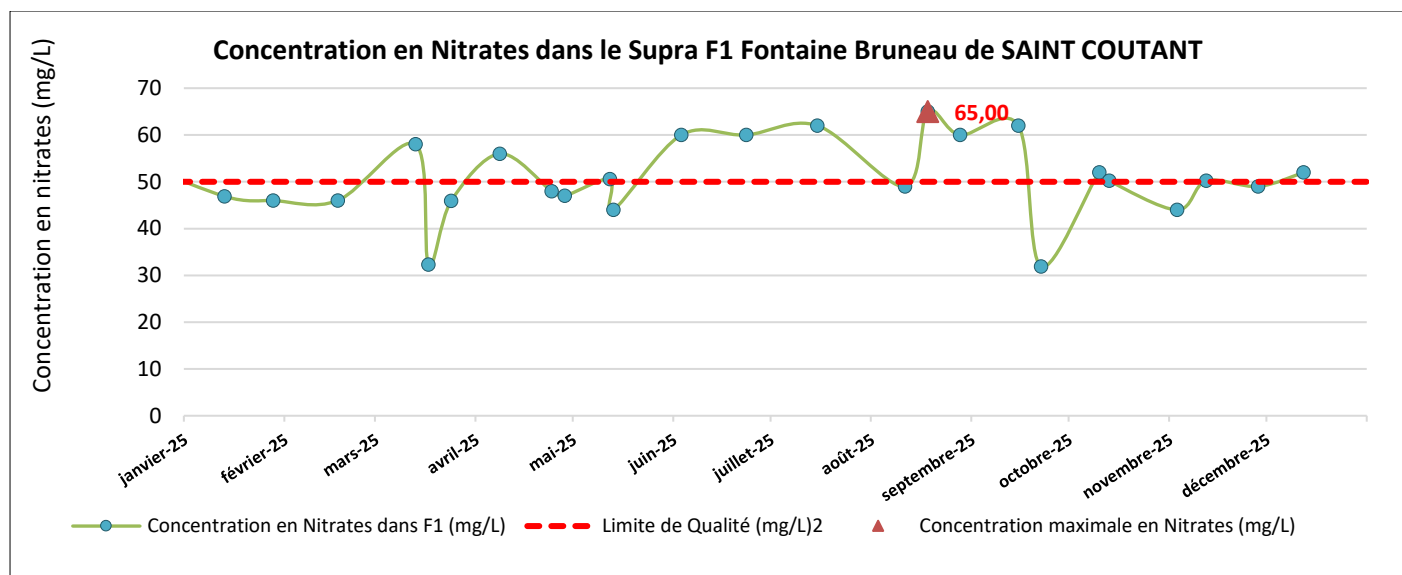


En 2025, sur 7 prélèvements, le métabolite R471811 a été détecté et mesuré, au minimum à 0,10 µg/L et avec un pic à 0,300 µg/L.

Fontaine Bruneau F1 Supra toarcien

Etant en présence d'un forage type Supra toarcien, le suivi des Nitrates est une priorité. Depuis 2017, c'est un suivi bimensuel qui est réalisé au niveau de cette ressource.

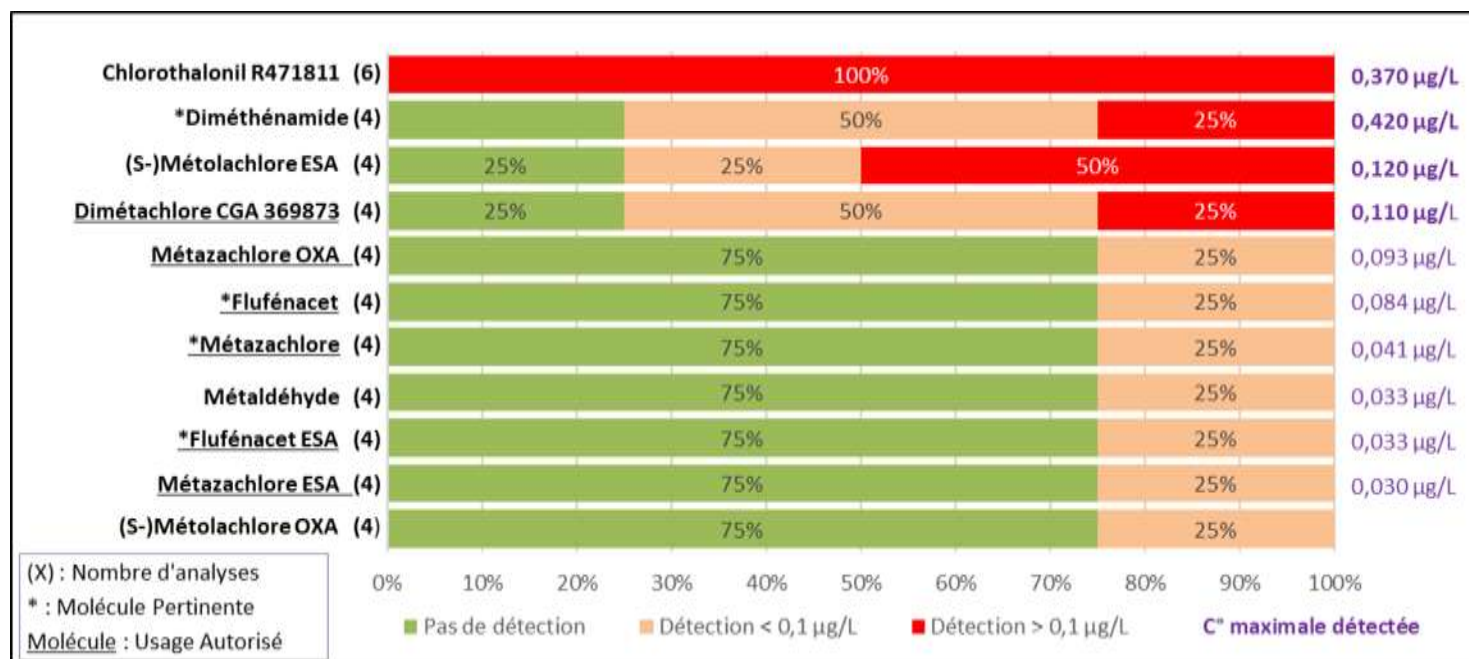




Les concentrations en nitrates mesurées sont une problématique depuis de nombreuses années, avec des dépassements réguliers de la valeur limite de potabilisation des 50 mg/L.

On peut noter que depuis 2020, la tendance moyenne est à la baisse passant de plus de 66 mg/L à 51 mg/L. En 2025, la teneur moyenne a été de 50,72 mg/L et celle maximale à 65,00 mg/L.

Cette situation oblige à une dilution avec de l'eau provenant d'un forage profond (infra toarcien) à proximité (F2) très peu chargé en Nitrates.

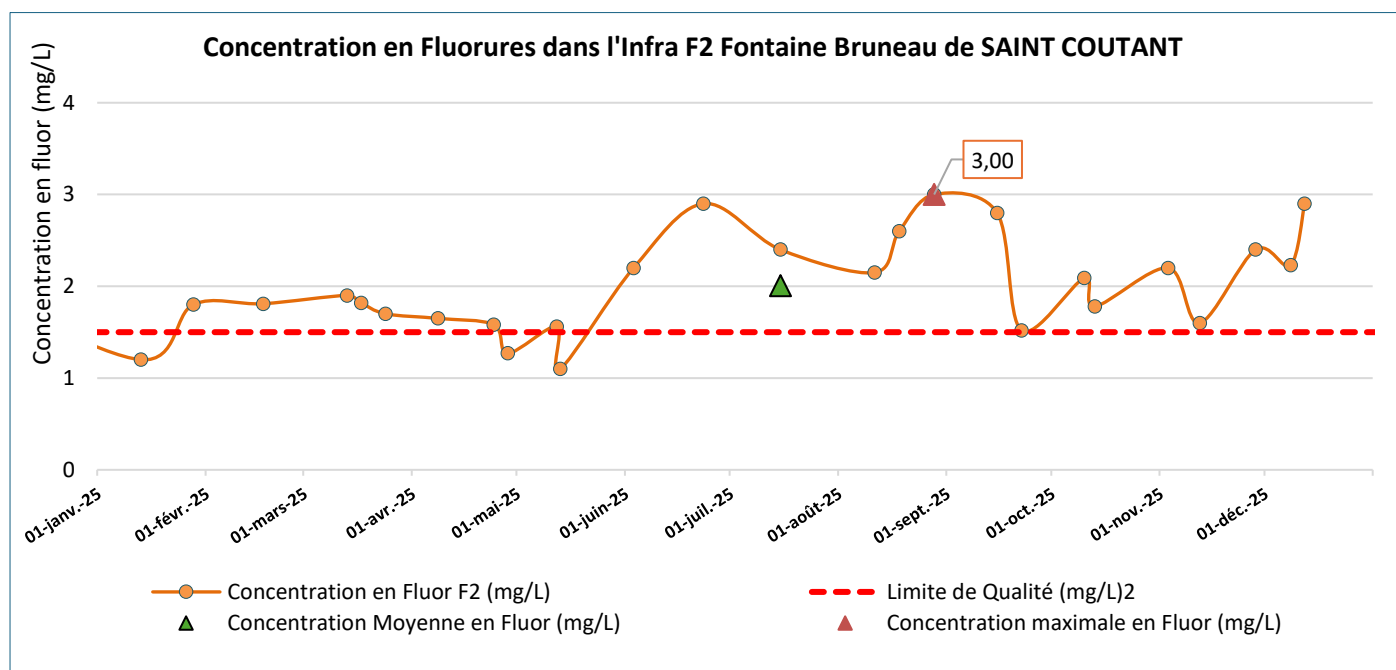


Les détections de molécules phytosanitaires sont récurrentes sur l'eau brute de ce captage.

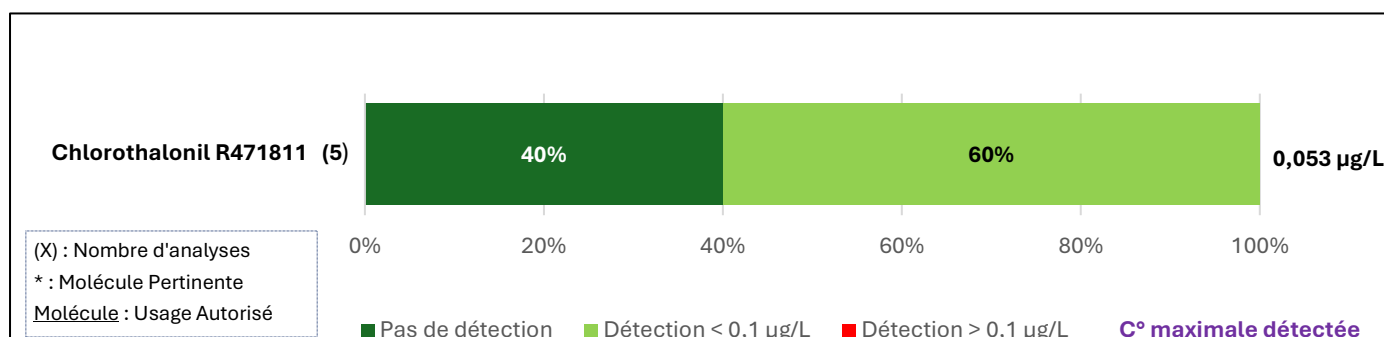
En 2025, sur près de 228 molécules recherchées, 11 molécules ont été détectées au moins une fois, et 4 à des concentrations supérieures à 0,10 µg/l (valeur maximale objectif du contrat territorial). La molécule de Chlorothalonil-R471811 a été détectée en permanence au captage et ce depuis 2023, aussi bien au niveau du contrôle sanitaire que lors du suivi interne.

Fontaine Bruneau F2 Infratoarcien

Contrairement au captage F1, nous en présence d'un forage profond avec des teneurs en fluorures supérieures à la norme de distribution.



En 2025, la teneur moyenne en fluor a été de 2,01 mg/L et le pic a atteint 3,00 mg/L.
En mélangeant cette eau avec celle du captage F1, cela permet de passer sous la norme des 1,50 mg/L.



En 2025, sur 5 prélèvements, le métabolite R471811 du chlorothalonil a été détecté et mesuré 3 fois, à des concentrations inférieures à 0,10 µg/L. La plus forte valeur mesurée a été de 0,053 µg/L en juin.

4) La protection des Ressources

L'ensemble des ressources propres bénéficient désormais de périmètres de protection conformes et des servitudes ont été mises en œuvre, portant l'indice de protection à 100 %.

Parmi eux, trois captages, « **la Touche Poupard** », « **la Corbelière** » et « **La Chancelée** », sont classés "Grenelle prioritaire". Leurs Aires d'Alimentation de Captage (AAC) intègrent le programme régional « Re-Sources », mis en œuvre localement par le service Bassin Versant du SERTAD (y

compris pour la Corbelière via une délégation de la Régie d'Eau). Ce dispositif volontaire, soutenu par les partenaires publics (Agences de l'Eau, Région, Département), finance des actions locales de lutte contre les pollutions diffuses, notamment agricoles.

Les captages en eau superficielle de la « Touche Poupard » et de la « Corbelière », forment un pôle de production d'eau potable produisant annuellement près de 5 millions de m³ permettant d'alimenter directement environ 60 000 habitants. De plus, ils assurent une sécurisation en eau potable d'une grande partie du département grâce à plusieurs interconnexions avec d'autres producteurs et distributeurs d'eau potable, ce qui en font des captages stratégiques pour l'alimentation en eau potable des Deux-Sèvres.

Le captage de la Chancelée, quant à lui, est une ressource issue d'une résurgence utilisée pour l'alimentation en eau potable des communes de St Martin-les-Melle et Melle (environ 4800 habitants), après un mélange à 50% avec de l'eau issue de l'usine de traitement du SERTAD.

C'est dans le cadre de ces programmes régionaux Re-Sources que sont inscrites la majorité des activités du service Bassin Versant » du SERTAD. Ci-après quelques exemples d'actions menées en 2025.

Le détail du programme des actions menées figure dans les bilans annuels 2025 du Contrat territorial Re-Sources des Aires d'Alimentation de Captage du bassin amont de la Sèvre Niortaise : Touche Poupard et Corbelière et du Contrat territorial Re-Sources de l'Aire d'Alimentation de Captage de la Chancelée 2022-2026.

La Cellule Animation Qualité Eau Brute a en charge les démarches pour la qualité de l'eau à l'échelle des aires d'alimentation des captages de la Touche Poupard, de la Corbelière (bassin versant de la Sèvre Niortaise amont – délégation de la Régie des Eaux du HVS) et de La Chancelée. Cette démarche fait partie du programme régional « Re-Sources » et ces trois captages sont des captages prioritaires Grenelle. De plus, La Corbelière et la Touche Poupard sont stratégiques pour l'alimentation en eau potable du sud Deux-Sèvres.

L'indice de protection des ressources est de 100%.

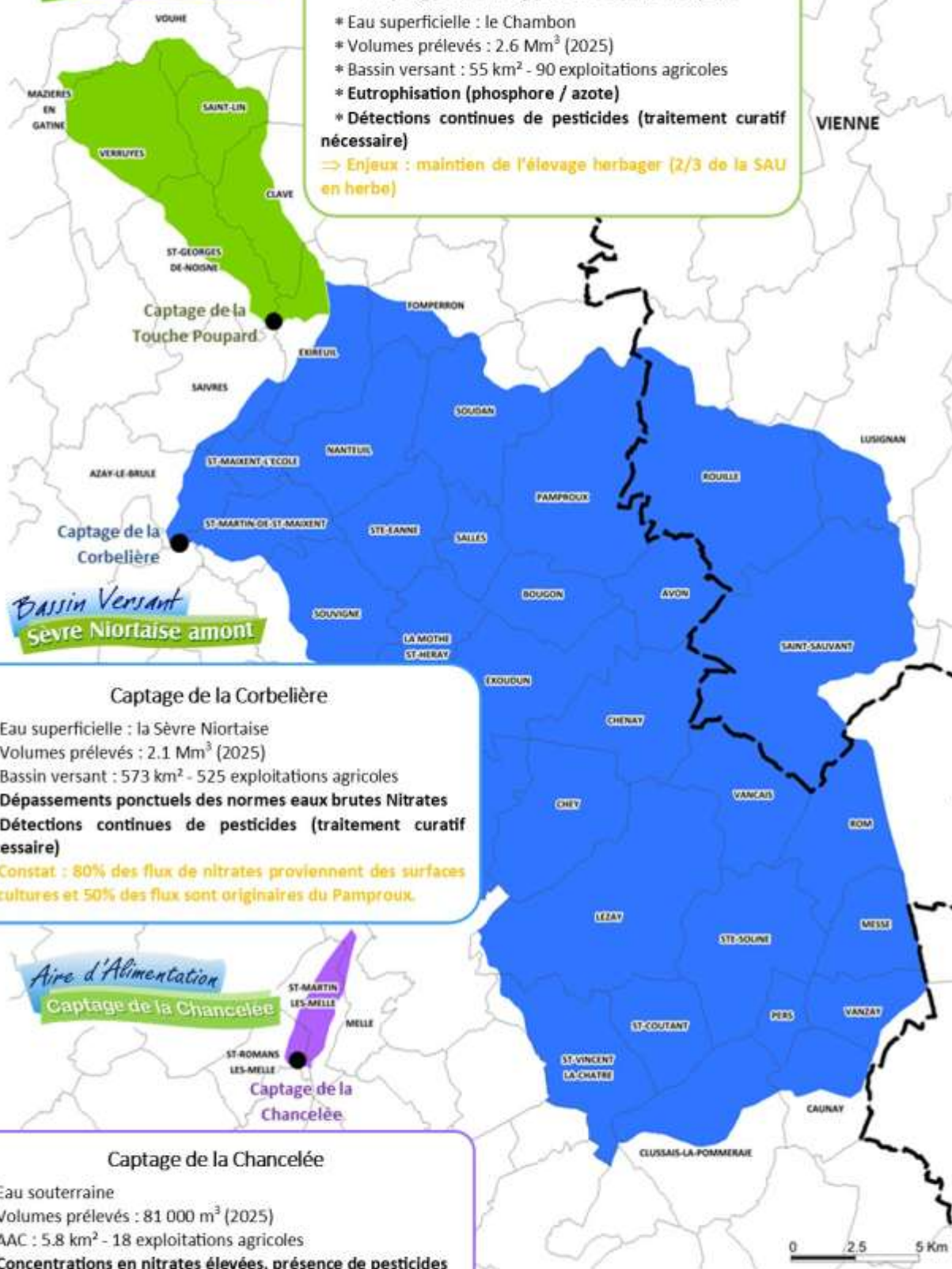
Les BV et AAC du SERTAD

Bassin Versant Touche Poupard

Captage du barrage de la Touche Poupard

- * Eau superficielle : le Chambon
- * Volumes prélevés : 2.6 Mm³ (2025)
- * Bassin versant : 55 km² - 90 exploitations agricoles
- * Eutrophisation (phosphore / azote)
- * Détections continues de pesticides (traitement curatif nécessaire)

⇒ Enjeux : maintien de l'élevage herbager (2/3 de la SAU en herbe)



Captage de la Corbellière

- * Eau superficielle : la Sèvre Niortaise
- * Volumes prélevés : 2.1 Mm³ (2025)
- * Bassin versant : 573 km² - 525 exploitations agricoles
- * Dépassements ponctuels des normes eaux brutes Nitrates
- * Détections continues de pesticides (traitement curatif nécessaire)

⇒ Constat : 80% des flux de nitrates proviennent des surfaces en cultures et 50% des flux sont originaires du Pamproux.

Aire d'Alimentation Captage de la Chancelée

Captage de la Chancelée

- * Eau souterraine
- * Volumes prélevés : 81 000 m³ (2025)
- * AAC : 5.8 km² - 18 exploitations agricoles
- * Concentrations en nitrates élevées, présence de pesticides

- ⇒ Captages Grenelle Prioritaires
- ⇒ Intégrés au programme régional « Re-Sources »

Re Sources

1. Les actions à destination des agriculteurs

Journées techniques/formations collectives



Journée technique « couverts végétaux »



Formation « mélanges prairiaux »



Formation « valorisation de la Matière Organique »

Suivi de cultures favorables à la qualité de l'eau



Suivi d'une parcelle de silphie à Sepvret

Essais expérimentaux



Essai interculture courte au 01/10/2025



Parcelle de colza en couvert associé au 20/11/2025

Mise à disposition de matériel favorable à la qualité de l'eau





2. Les actions à destination des scolaires

Interventions auprès des lycées agricoles



Interventions auprès d'élèves du Lycée agricole de Melle

Animation auprès des primaires et collégiens



*Animations dans le cadre du dispositif
Mon Territoire au Fil de l'Eau*



Visite des collégiens sur une ferme d'élevage à Verruyes

3. Les actions à destination du grand public

Animation dans le cadre d'évènements grand public



Festival de l'Elevage et de la Gastronomie à Parthenay



Balade commentée lors de la fête de la Nature à Rouillé



Spectacle à la ferme lors du Festival Ah ?

4. Les actions à destination des élus

Sensibilisation des élus des territoires de nos bassins versants



Formation des élus de la Communauté de Communes Mellois en Poitou



Visite de terrain avec des élus dans le cadre de la Fête de la Sèvre

5. Les actions transversales

Concertations multi-acteurs



Ateliers dans le cadre du projet ACTE à Pamproux



Concertation pour l'écriture des Accords de Territoire 2026-2031

Suivi et analyse de la qualité de l'eau



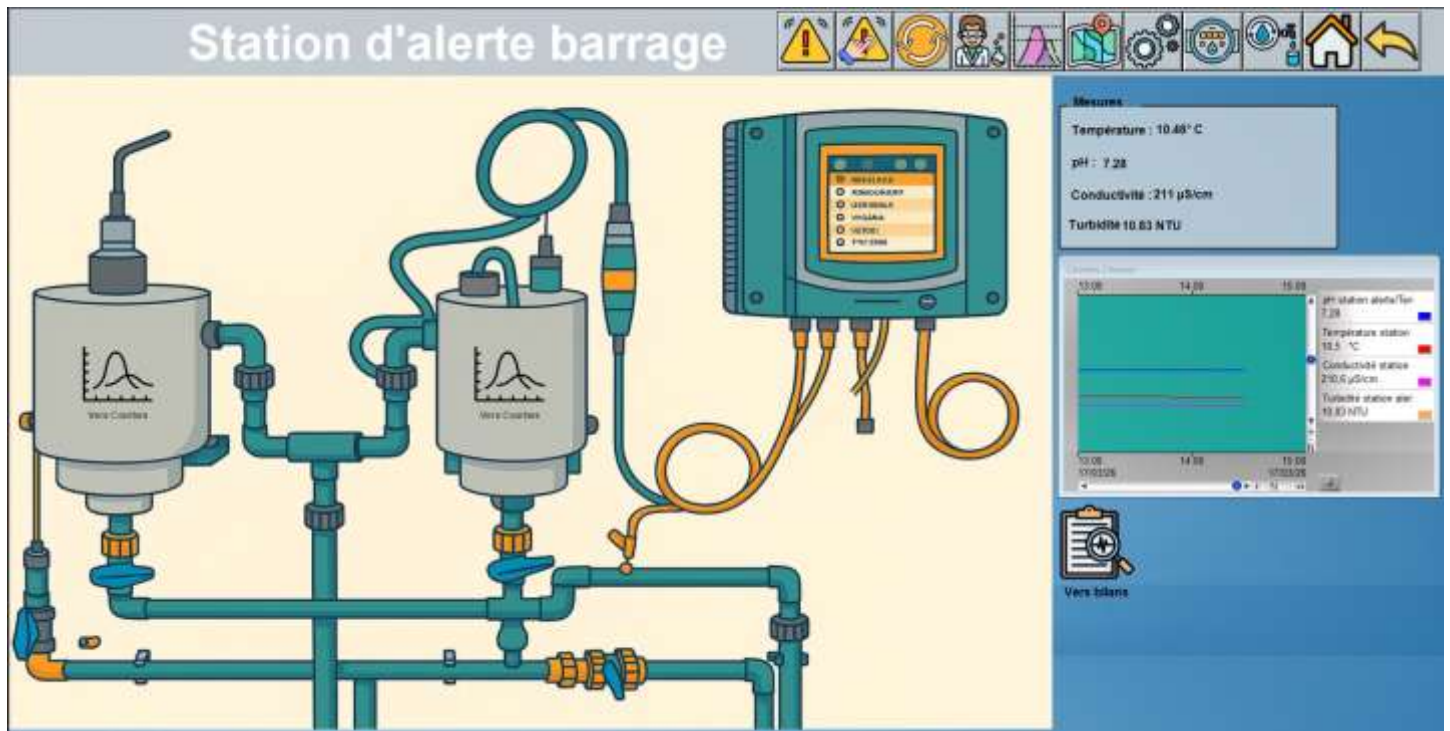
Ces Contrats Territoriaux font l'objet de bilans d'activités annuels détaillés.

Les financeurs



5) Mise en place d'une station d'alerte

Suite à une inspection de l'ARS dans le cadre de la DUP d'exploitation du barrage pour la production d'eau potable, il avait été relevé l'intérêt d'installer une centrale d'alerte à la prise d'eau pour analyser différents paramètres et ainsi avoir des informations sur la qualité de l'eau qui arrive à l'usine. Ainsi, en cas de pollution accidentelle ou de qualité très dégradée, cela laisse entre 3 et 6h pour interrompre l'arrivée d'eau et basculer sur la Sèvre.



Les paramètres mesurés sont la température, le PH, la conductivité et la turbidité

3 : LA GESTION PATRIMONIALE

1) Caractéristiques globales

-  **Nombre de communes desservies :** **32 communes**
-  **Population desservie :** **52 299 habitants**
Indicateur de performance D101.0 : le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Donnée issue du site de l'INSEE.
-  **Nombre d'abonnés :** **27 439 abonnés**
Le nombre d'abonnés a augmenté de 3 % en 4 ans.
-  **Volumes relevés auprès des abonnés (1):** **2 996 069 m³**
La consommation des usagers durant l'exercice 2025 a augmenté de 18.5 % par rapport à 2024, toutefois cette donnée est à relativiser, en effet la relève du 2nd semestre 2024 a eu lieu 45 jours avant la date habituelle pour permettre l'intégration du Syndicat de Lezay. La consommation 2025 comprend donc 45 jours de plus qu'une année « classique ».
-  **Consommation moyenne par abonné :** **109.19 m³/abonné/an**
 $2\,996\,069\text{ m}^3 / 27\,439\text{ abonnés} = 109.19\text{ m}^3/\text{abonné/an}$
En 2024 : 90.18 m³ En 2023 : 92.53 m³ En 2022 : 103.98 m³
Globalement les consommations sont à la baisse, l'année 2025 est un peu « hors norme » à cause du cycle de relève décalé. Cette tendance est constatée à l'échelle nationale.
La consommation moyenne des abonnés domestiques est de 75 m³/an.
-  **Volume exporté (2) :** **451 718 m³**
Le SERTAD vend de l'eau traitée « en gros » à quatre collectivités :
 - Régie d'eau potable du HVS : 211 880 m³
 - SMAEP 4B : 17 048 m³
 - SEV : 222 738 m³
 - SECO : 52 m³

Pour ces ventes, la première avec la régie d'eau potable du HVS concerne l'alimentation principalement de Soignon, sur le territoire de la Régie mais alimenté par notre usine.
Pour le SMAEP 4B, cela concerne l'alimentation de secteurs sur le territoire du SMAEP mais non desservis par leur réseau de distribution.
Pour le SEV et le SECO, cela concerne les volumes nécessaires de renouvellement sanitaire des interconnexions, ainsi que les éventuelles prises d'eau pour les secours.
-  **Volume total d'eau potable consommé (1 + 2) :** **3 447 787 m³**
-  **Volume de service du réseau et volume consommé sans comptage :** **10 329 m³**
Le volume de service est le volume utilisé pour l'exploitation des réseaux : pour le nettoyage des réservoirs (21 145 m³ x 10% = 2 145 m³), les purges de réseau (3 000 m³), les désinfections après travaux

(98 branchements x 0.20 m³ = 20 m³), les analyseurs en continu de la qualité de l'eau (4 analyseurs x 570 m³ = 2 280 m³), soit un total de **7 445 m³**

Le volume consommé sans comptage est le volume utilisé lors des essais de poteaux incendie (412 contrôles x 7 m³ = **2884 m³**).

Ces volumes sont estimés à partir de la méthode de l'ASTEE*.

 **Longueur du réseau :** **1 316.59 km**
Réseau de distribution : 1 220.91 km
Réseau de production : 95.68 km

 **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 117**
Indicateur de performance P103.2B : indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans et de l'inventaire des réseaux ainsi que d'autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux.

 **Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable 2021 - 2025 0.60 %**
Indicateur de performance P107.2 : quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.



La moyenne nationale du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable était de 0,66% en 2022.

Le taux de renouvellement ne devrait pas être en dessous des 1% (signification : canalisation renouvelée tous les 100 ans), il faudrait qu'il approche les 1.7 %, ce qui est difficile à mettre en œuvre sur notre réseau, car majoritairement rural, celui-ci est très étendu (environ 1400 km). En 2025, la baisse du taux de renouvellement s'explique par le financement d'autres investissements (l'interconnexion avec le SECO, la sectorisation...).

 **Densité des abonnés :** **22.47 abonnés / km**
27 439 abonnés / 1 220.91 km = 22.47 abonnés / km

 **Linéaire de réseau de distribution par abonné :** **44.50 ml / abonné**
1 220 910 ml / 27 439 abonnés = 44.50 ml / abonné

 **Indice linéaire de consommation (ILC) :** **7.76 m³ / km / jour**
Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret « fuites », décrit cet indice de la façon suivante : rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres.
 $2\,996\,069\text{ m}^3 + 451\,718\text{ m}^3 + 10\,329 / (1\,220.91 \times 365) = 7.76\text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$

Classement des réseaux			
Valeur ILC (m ³ /km/jour)	ILC ≤ 10	10 < ILC ≤ 30	ILC > 30
Densité des abonnés	D < 25	25 ≤ D < 50	D ≥ 50
Catégorie de réseau	Rural	Intermédiaire	Urbain

Avec un ILC global de 7.76 m³/km/jour, le réseau du SERTAD est classé en zone rurale. La densité moyenne du nombre d'abonnés par kilomètre de réseau met également en évidence un territoire globalement rural.

2) Performance hydraulique globale des réseaux



Rendement net :

91.29 %

Indicateur de performance P104.3 : rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau introduit dans les réseaux.

$$2\,996\,069\text{ m}^3 + 451\,718\text{ m}^3 + 7\,445\text{ m}^3 / 3\,097\,252\text{ m}^3 + 687\,801\text{ m}^3 = 91.29\%$$



La moyenne nationale du rendement net était de 81,2% en 2023



Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) :

0.76 m³ / km / jour

Indicateur de performance P105.3 : L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

$$(3\,097\,252\text{ m}^3 + 687\,801\text{ m}^3 - 451\,718\text{ m}^3 - 2\,996\,069\text{ m}^3) / 1\,220.91\text{ km} / 365 = 0.76\text{ m}^3 / \text{km} / \text{jour}$$



La moyenne nationale de l'ILVNC était de 3,4 m³/km/jour en 2023



Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) :

0.74 m³/km/jour

Indicateur de performance P106.3 : L'indice linéaire de pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

$$(3\,097\,252\text{ m}^3 + 687\,801\text{ m}^3 - 2\,996\,069\text{ m}^3 - 451\,718\text{ m}^3 - 7\,445) / 1\,220.91\text{ km} \times 365 = 0.74\text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$



La moyenne nationale de l'ILP était de 3 m³/km/jour en 2023

3) Réhabilitation de la Station de Saint Vincent la Châtre

La commune de Saint Vincent la Châtre a géré son propre service de production et de distribution d'eau potable jusqu'au 1^{er} janvier 2023 où elle a souhaité intégrer le SERTAD. Cette commune est dotée d'un château d'eau en périphérie du bourg et d'une station de surpression située dans le bourg. Celle-ci était dotée d'une cuve enterrée de 120 m³, qui permettait un stockage de l'eau potable mais également d'assurer la défense incendie. La cuve était malheureusement en mauvais état, des arbres importants l'entourant et ceux-ci avaient les racines qui avaient endommagé les parois de la cuve ce qui ne garantissait plus l'imperméabilité. Cette situation entraînait des pertes d'eau non négligeables mais également une qualité d'eau qui pouvait être altérée.

Après une étude hydraulique interne, un fonctionnement différent a été pensé pour permettre une alimentation en eau potable, sans utiliser la cuve. La station, datant des années 80 a été entièrement reprise au niveau hydraulique et électrique par nos agents, en régie. De nouvelles pompes, moins énergivores en électricité et plus adaptées au nouveau fonctionnement ont été installées. La cuve a été condamnée et le circuit hydraulique repensé.

La Station avant travaux



**La Station réhabilitée
Coût : 33 745.84 €**



4) Déploiement de compteurs connectés dans une démarche de sobriété

En 2024, le SERTAD a répondu à un appel à projet de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne « Sobriété des usages ». Cela nous a permis d'obtenir un financement à hauteur de 80% pour l'achat de têtes émettrices, le temps de pose et également la mise en place d'actions de communication visant à la sobriété (quart d'heure information aux abonnés lors de la pose du compteur, remise d'un flyer et d'équipements hydro-économiques : mousseurs et réducteur de douche ainsi qu'une gourde).

Ainsi dans le courant de l'année 2025, nous avons posé 9 935 dispositifs communicants (tête seule pour les compteurs Itron de moins de 7 ans ou bien compteur + tête). Ce fort investissement des agents dans le déploiement, permet d'alléger la période de relève. En effet, les compteurs équipés sont désormais radio-relevés ce qui représente un gain de temps non négligeable, ainsi qu'un confort de travail pour les agents. De plus, cela limite les déplacements et l'impact sur l'environnement que cela peut générer.

Les communes de Sainte Néomaye, Fressines, La Mothe St Heray, Bougon, Avon, Romans, Saint Martin de Bernegoue, Pamproux, Salles et Saint Coutant sont entièrement équipées.

A terme, nous souhaitons déployer la télérelève (déploiement d'antennes en LoraWan permettant un relevé quotidien des compteurs). Cela représente plusieurs avantages : détection de fuites au plus près, service de suivi de sa consommation pour l'abonné, gain de temps pour la relève avec une possibilité de facturer plus fréquemment.

Coût du déploiement : 959 700 €
Coût de la communication/kit
sobriété : 153 142 €

Financement à 80 % par l'AELB



5) Renouvellement de canalisations fuyardes

Dans le cadre d'un appel à projet sur les canalisations fuyardes, le Syndicat d'eau de Lezay avait prévu 4 renouvellements importants qui ont démarré après la fusion.

Le premier concerne le lieu-dit Grand Champ à LEZAY, il s'agissait de remplacer une fonte de 60 mm des années 60 par une canalisation en polyéthylène de 50 mm sur 330 mètres et un polyéthylène de 63 mm sur une distance d'environ 210 mètres.

Le second concerne le lieu-dit la Fontaine à ROM, il s'agissait de remplacer un PVC de 160 mm des années 70 par une canalisation en PVC de 140 mm sur une distance d'environ 750 mètres.

Le troisième concerne le lieu-dit la Mauvaitière à LEZAY, il s'agissait de remplacer une fonte de 150 mm des années 50 par une canalisation fonte de 150 mm sur une distance d'environ un kilomètre.

Ces 3 chantiers ont été réalisés par des entreprises dans le cadre d'un marché public attribué en 2024 par le Syndicat d'eau de Lezay.

Le dernier chantier a été réalisé en régie par les agents, il se situe sur le lieu-dit Teillé à LEZAY, il s'agissait de renouveler une canalisation en fonte de 125 mm des années 50 sur 350 mètres par une fonte de 125 mm.

Sur le secteur de La Chesnaye, une canalisation d'environ 600 m située à travers champs a été déplacée sur la voie publique, à Candé sur la Commune de La Crèche. Ce renouvellement a été réalisé en régie.



6) Réemploi des matériaux

Sur le site de la Chesnaye, la surface permet de stocker les matériaux extraits lors des différents travaux que nous réalisons. Ceux-ci sont concassés tous les ans pour permettre leur réutilisation sur les chantiers suivants.

Ce « concassage » est réalisé par une entreprise locale. Le mélange terre-pierre est trié, la terre végétale est récupérée par des agriculteurs, et les pierres sont concassées pour être ensuite réutilisées dans le remblaiement des tranchées que nous réalisons. Cela nous permet d'économiser sur l'achat de matériaux (grave, etc...), d'éviter des allers-retours de camion pour l'évacuation de nos matériaux extraits et de favoriser leur réemploi.



Résultat obtenu après concassage



7) Programme de sectorisation

Le SERTAD était déjà doté depuis plusieurs années d'un maillage de sectorisation important, d'environ 250 débitmètres et de plusieurs centaines de vannes. Cela nous permet de pouvoir isoler ou mailler différemment notre réseau et surtout de pouvoir mettre en place une recherche de fuite efficace.

En 2025, 17 nouveaux débitmètres ont été mis en place. La moitié des regards et la pose de l'ensemble des débitmètres et des équipements annexes ont été réalisées en régie par nos équipes.



Coût : 260 501.80 €

Financement à 80 % par l'AELB



4 : LA QUALITE DE L'EAU

1) Bilan de la qualité de l'eau distribuée

Le suivi sanitaire de l'eau comprend à la fois, la surveillance exercée par le SERTAD (auto-contrôle), et le contrôle sanitaire mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le bilan annuel 2025 de la qualité de l'eau distribuée établi par l'ARS fait apparaître les principaux points suivants :

1 . La bonne qualité bactériologique des eaux distribuées par le SERTAD, avec 100 % des analyses conformes pour 191 analyses réalisées par l'ARS, soit 0 prélèvement non conforme.



Le taux national moyen de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité microbiologiques était de 98,5% en 2023.

2 . La bonne qualité physico-chimique des eaux distribuées par le SERTAD, avec 100 % des analyses conformes pour 220 analyses réalisées par l'ARS, soit 0 prélèvement non conforme.



Le taux national moyen de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité physico-chimiques était de 98,7% en 2023.

Les CVM - Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) est une molécule anthropique issue de la fabrication du matériau plastique PVC (Polychlorure de Vinyle). La toxicité du CVM fut d'abord observée dans les ateliers de polymérisation du PVC. Dès 1979, le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) classe le CVM dans le Groupe 1 comme « Agent cancérogène pour l'Homme ». Les réglementations et accords volontaires amènent les fabricants de PVC à modifier les procédés de polymérisation du PVC en 1980. Les matériaux PVC fabriqués avant 1980 gardent une capacité de relargage d'une partie de leur monomère vers la matrice à leur contact. Ce peut être le cas des canalisations d'eau avec un relargage effectué de la paroi vers l'eau.

Ce phénomène de relargage est régi par différents critères :

- La température de l'eau au contact de la canalisation ;
- Le temps de contact entre l'eau et la canalisation ;
- Le linéaire de réseau concerné.

Depuis de nombreuses années des analyses ont été réalisées sous le pilotage de l'ARS. Le SERTAD réalise des mesures sur des secteurs pouvant présenter des temps de séjour importants : cela se présente lorsqu'il y a peu d'abonnés sur un linéaire important de conduite.

Tous les secteurs concernés par une non-conformité font l'objet d'un plan de surveillance et de travaux si nécessaire.

Dès lors qu'une non-conformité est constatée, des actions immédiates pour un retour à la normal sont mises en place : il s'agit de « purge ». Une purge de la conduite permet de vider l'eau présente dans le tuyau et de distribuer une eau « neuve » pour tous les abonnés.

Pour supprimer à terme les volumes perdus par la purge, le SERTAD programme les travaux de remplacement de la conduite. Cette opération peut nécessiter un certain délai si la longueur de conduite est importante. En attendant, la purge est une solution efficace.

En 2025, le SERTAD a réalisé des travaux nécessaires à MELLE, La Métairie aux Moines (environ 400 m). La canalisation datant des années 70 en PVC d'un diamètre de 63 a été remplacée par un polyéthylène de 50, par nos agents en régie.

En 2026, les 2 derniers tronçons identifiés (MELLE et BEAUSSAIS-VITRE) seront réalisés au cours du 1^{er} semestre. Ces tronçons ont été les derniers programmés, car ils ne font pas l'objet de subvention puisqu'ils sont sur le ressort de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

2) Un Plan de Gestion pour la Sécurité Sanitaire de l'Eau Potable

L'analyse des risques examine les événements ou les circonstances initiales, la séquence d'événements concernée, d'éventuelles circonstances atténuantes (mesures ou procédures en place) ainsi que la nature et la fréquence des conséquences nuisibles des dangers identifiés pour obtenir une mesure du niveau de risque à analyser.

Le management d'une activité par l'analyse des risques permet d'identifier les points faibles d'un système et d'y apporter les actions correctives, soit physique (ajout d'équipements) soit organisationnelle (procédure). C'est un élément majeur pour éviter les interruptions de service et en assurer la résilience.

Depuis 2025, un agent a repris la rédaction du PGSSE. Un travail antérieur avait permis de lister des risques auxquels nous étions soumis. L'ancien syndicat d'eau Lezay n'ayant pas de PGSSE, le rajout de ce secteur a également été entrepris notamment les captages. Un COPIL a été organisé pour expliquer le déroulement des travaux en cours.

Pour 2026, une grande partie des fiches ouvrages « production et distribution » seront finalisées. Les analyses de risques sur le secteur de Lezay seront réalisées et la préparation du programme d'action, pour la partie « captage », sera commencée en prévision de la première échéance de juillet 2027.

5 : RELATION AVEC LES ABONNÉS

1) Le suivi de la qualité des services publics

Le SERTAD dispose d'un point d'accueil sur le site du siège, 1 Chemin du Patrouillet à Sainte-Néomaye. Si de moins en moins d'abonnés se déplacent, les appels et les mails sont quant à eux en croissante évolution.

Fonds de solidarité pour le logement : Depuis plusieurs années, le SERTAD participe au financement du fonds de solidarité pour le logement (FSL) mis en place par le conseil départemental pour accompagner les plus démunis. Ce dispositif a un double objectif :

- de répondre aux besoins d'urgence des personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés pour régulariser les impayés de consommation d'eau et d'assainissement,
- de mettre en œuvre un ensemble d'actions de prévention, d'information et d'observation des impayés d'eau résultant d'une collaboration entre les parties signataires et ayant pour but de permettre aux familles en situation de pauvreté et de précarité de mieux maîtriser leur usage de l'eau.

En 2025, le SERTAD a participé à hauteur de 3 000 € au FSL.

Interruptions de service non programmées : Au total, le SERTAD a procédé à 25 fermetures du réseau en 2025 pour réparer des fuites, sans pouvoir prévenir au préalable les usagers.

2) Les dégrèvements pour fuite

Le SERTAD veille à la bonne application de la réglementation en faveur des usagers dans le cadre des demandes de dégrèvement pour fuite après compteurs.

Les conditions de dégrèvement des factures des usagers à la suite d'une fuite sur les installations privées sont encadrées par la Loi Warsmann. Lorsqu'une demande de dégrèvement ne peut être accordée dans le cadre de la réglementation, celle-ci est présentée au Conseil Syndical pour étude du dossier.

En 2025, 142 demandes de dégrèvements ont été instruites pour un volume de fuite après compteur d'environ 31 817 m³. Un dégrèvement pour fuite a pu être accordé pour 95 dossiers, représentant un volume dégrévé total de 23 639 m³ pour la redevance d'eau potable.

En complément de l'économie sur les usages, il est important d'éviter les fuites. Le SERTAD suit des indicateurs quotidiennement pour limiter les pertes sur le réseau public. Les usagers sont aussi concernés dans leur habitation :

- Si vous vous absentez de votre domicile, il est recommandé de fermer votre arrivée d'eau générale après compteur. Aussi, pensez à repérer où se situe le robinet d'arrêt après compteur et faites-le fonctionner régulièrement, même si vous ne vous absentez que rarement.

- Vous pouvez vérifier si vous n'avez pas de fuite en relevant votre compteur d'eau avant de vous coucher et le matin, si les chiffres du compteur ont augmenté, cela est certainement dû à une fuite.

3) Information et sensibilisation des usagers

En plus des actions réalisées dans le cadre du déploiement des compteurs communicants, le SERTAD s'associe à plusieurs organismes pour sensibiliser les usagers à la fragilité de la ressource, dont voici quelques exemples en images :



Festival de l'élevage et de la Gastronomie (scolaires et grand public)

Spectacle à la ferme dans le cadre du Festival Ah? (grand public)



Festival de la Sèvre (élus et scolaires)

En 2026, le SERTAD a lancé une démarche d'Accord de Territoire sur le Bassin versant de la Sèvre Niortaise Amont et sur celui de la Touche Poupard, si cet accord est accepté par l'Agence de l'Eau, des actions de formations des élus sont prévues, pour permettre une prise de conscience des collectivités des enjeux de l'eau potable.

Des actions de sensibilisation auprès des agents des collectivités, des entreprises « gros consommateurs » et des agriculteurs sont également prévues, pour échanger sur leurs pratiques et leurs besoins. Des dispositifs pourront être installés pour un suivi journalier des consommations et une meilleure détection des fuites.

6 : LES INDICATEURS FINANCIERS

1) La réforme des redevances

Les redevances des agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques.

À compter de 2025, ces redevances évoluent pour envoyer un signal accru sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement. Cette évolution est aussi l'occasion de présenter une facture d'eau plus lisible en regroupant les différentes contributions au financement des agences de l'eau dans la rubrique « organismes publics ».

Ainsi, deux nouvelles redevances sont créées pour l'eau potable : une redevance sur la consommation d'eau potable et une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

La redevance pour « performance des réseaux d'eau potable » a un tarif de base qui est fixé par l'agence de l'eau et il est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable du SERTAD.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'une contre-valeur applicable sur les mètres cubes d'eau vendus et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau.

2) Les tarifs

Chaque année, les tarifs du SERTAD sont votés par le Conseil Syndical. Les tarifs comprennent une partie fixe (abonnement) et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

La délibération du 11 septembre 2024, fixe pour 2025 :

- le prix du mètre cube d'eau consommé : 1.68 HT le m³,
- l'abonnement par compteur et par semestre : 41 € HT

Toutes Communes	2021 €/ m ³	2021 €/ m ³	2022 €/ m ³	2023 €/ m ³	2024 €/ m ³	2025 €/ m ³
Abonnement (HT/an)	60.00	60.00	61.80	66.12	73.24	82.00
Prix du m ³ d'eau consommé HT	1.43	1.43	1.47	1.57	1.65	1.68

La délibération du 17 septembre 2025, fixe pour 2026 :

- le prix du mètre cube d'eau consommé : 1.76 HT le m³,
- l'abonnement par compteur et par semestre : 43 € HT

Voici une facture type annuelle pour un abonné ayant consommé 120 m3 :

2024

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.65 €	198.00 €
Abonnement annuel		34.71 € x 2	69.42 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance Pollution	120	0.30 €	36.00 €
Total H.T			303.42 €
TVA 5.5%			16.69 €
Total T.T.C			320.11 €

2025

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.68 €	201.60 €
Abonnement annuel		82.00 €	82.00 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance Consommation	120	0.30 €	36.00 €
Redevance Performance	120	0.02 €	2.40 €
Redevance Prélèvement	120	0.07 €	8.40 €
Total H.T			330.40 €
TVA 5.5%			18.17 €
Total T.T.C			348.57 €

Soit une augmentation de 8.89 %.

2026

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.76 €	211.20 €
Abonnement annuel		86.00 €	86.00 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance Consommation	120	0.32 €	38.40 €
Redevance Performance	120	0.024 €	2.88 €
Redevance Prélèvement	120	0.07 €	8.40 €
Total H.T			346.88 €
TVA 5.5%			19.08 €
Total T.T.C			365.96 €

Soit une augmentation de 4.98 %.

3) Le bilan financier

Le bilan financier est établi à partir des recettes et des dépenses du Compte financier Unique 2025.
Les valeurs sont exprimées hors taxes.

Recettes :

 Vente d'eau aux abonnés	8 778 685.66 €
 Autres produits des services (travaux)	254 736.09 €
 Vente d'eau en gros	289 918.45 €
 Redevances d'occupation et loyers divers	79 619.65 €
 Autres recettes (subventions, redevances...)	4 062 384.60 €
 Produits exceptionnels	13 286.29 €
Total des recettes de fonctionnement 2025	13 478 630.74 €
Excédent d'exploitation reporté	1 083 094.79 €

Recettes de fonctionnement cumulées

14 561 725.53 €

Dépenses :

 Achat d'eau	884 773.77 €
 Autres charges générales	4 069 489.85 €
 Dépenses de personnel	2 505 311.91 €
 Charges financières	307 727.80 €
 Charges exceptionnelles	14 191.56 €
 Autres charges	2 287 077.52 €
 Dotations aux amortissements	1 959 768.18 €
Total des dépenses de fonctionnement 2025	12 028 340.59 €
Déficit d'exploitation reporté	0 €

Résultat de l'exercice 2025 :

1 450 290.15 €

Résultat d'exploitation global cumulé :

2 533 384.94 €

4) L'état de la dette

L'encours de la dette du SERTAD au 31 décembre 2025 est de 10 632 892.03 €.
En 2025, un emprunt bancaire de 600 000 € a été contracté.
L'annuité 2025 de la dette est de 1 074 619.67 € soit 766 891.87 € de capital et 307 727.80 € d'intérêts.

5) Les travaux

Les dépenses d'équipement 2025 s'élèvent à 1 232 631.09 € HT, suivant le détail ci-dessous :

 Travaux neufs :	362 900.10 €
 Renouvellement et renforcement de réseaux :	486 519.16 €
 Réhabilitation de génie civil :	383 211.83 €
Total des dépenses d'équipements 2025 :	1 232 631.09 €

 Agence de l'eau Loire Bretagne :	66 745.29 €
 Conseil Départemental :	6 920 €
Total des subventions 2025 :	73 665.29 €